BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

75 | 02

FÉVRIER 2020

SOMMAIRE

ÉTUDES ET TRAVAUX

27 **Pierre BOURRIEAU**
Contremarques et datation : à propos de quelques monnaies de Philippe V

34 **Bruno JANÉ, Marion STEF**
Une trouvaille méconnue de deniers épiscopaux verdunois du XIe siècle : le trésor de Montfaucon-d'Argonne (Meuse - 1840)

41 **René WACK**
Un écu d'or au soleil de François Ier frappé en 1540, inédit pour Angers

45 **Christian CHARLET**
Essai de datation de la rixdalle d'argent non millésimée de la principauté de Château-Regnault et Linchamps

CORRESPONDANCE

53 **Marc BOMPAIRE**
Le monnayage de Saint-Gilles. Une obole inédite et l'apport des collections du Musée de la Romanité de Nîmes

SOCIÉTÉ

62 Compte rendu de la séance du 01 février 2020

PROCHAINES SÉANCES

SAMEDI 07 MARS 2020 - 13h30 - INHA (Assemblée générale)
SAMEDI 04 AVRIL 2020 - 14h00 - Quadrilatère Richelieu - BnF
SAMEDI 16 MAI 2020 - 14h00 - Quadrilatère Richelieu - BnF

ÉTUDES ET TRAVAUX

Pierre BOURRIEAU*

Contremarques et datation : à propos de quelques monnaies de Philippe V

Le monnayage de bronze de Philippe V est réputé pour la grande diversité des types monétaires. Manifestement, la multiplication des types monétaires reflète une situation très particulière. Le pouvoir royal doit bien entendu faire face à d'importantes dépenses. L'activité guerrière du roi, bien renseignée par les auteurs anciens, absorbe toute une partie des revenus royaux. Mais les armées en campagne et les garnisons n'expliquent probablement pas tout, les largesses royales et les infrastructures à financer y ont sans doute leur part. Le besoin de frapper, de façon très régulière, des espèces nouvelles pourrait être le symptôme de difficultés que le trésor royal n'avait pas rencontrées jusqu'alors. Le monnayage inauguré par Antigone Gonatas avait certainement su gagner la confiance des usagers au point que sa production continue sous Démétrios II et Antigone Dôsôn, et jusque dans les premières années du règne de Philippe V[1]. Mais, probablement à partir de 218, il y a une véritable inflation du nombre de séries produites, d'autant plus surprenante que l'étude des liaisons de coins montre que les émissions frappées sont plutôt modestes. Face à cette variété, il n'est pas toujours évident de déterminer l'antériorité d'une série par rapport à une autre. Comme le résumait parfaitement O. Picard, « Le monnayage de bronze de Philippe est d'une richesse de types qui trahit une histoire financière difficile. Mais la chronologie des séries reste à établir »[2]. Ce constat, très stimulant, pointe la principale difficulté, la datation des séries, et soulève incidemment une interrogation majeure, le nombre d'ateliers.

Philippe V était-il un mauvais payeur ? Qu'un souverain hellénistique ait eu besoin de changer autant de types monétaires laisse entendre que sa monnaie ne jouissait peut-être pas d'une réputation suffisamment bonne pour rassurer les usagers. Plus grave encore, les anciennes et les nouvelles monnaies n'étant pas d'un même type monétaire, l'introduction de nouvelles séries pouvait provoquer des difficultés dans les transactions[3], et par conséquent conduire les autorités à décrier les monnaies antérieures. Or, les États antiques pouvaient résoudre ce problème assez aisément par l'apposition d'une contremarque qui permettait de remettre en circulation les monnaies décriées, en prélevant au passage une taxe lucrative. Et pourtant, les monnaies de bronze contremarquées par Philippe V sont en fait très rares, et ne concernent pas toutes les séries, loin s'en faut. C'est peut-être l'indice que ce qui semblait être une difficulté – l'impossibilité d'échanger une monnaie ancienne contre une monnaie avec un nouveau type – n'a finalement pas eu d'incidence dans

* Doctorant en histoire ancienne sous la direction du Prof. C. Grandjean, Université de Tours, CeTHiS (EA 6298) ; pierrebourrieau@gmail.com

1. Poulios 2006 ; Furtwängler 2004.
2. Picard 1984, p. 302.
3. Picard 2011, p. 1152 : à propos du monnayage thasien, « les bronzes frappés entre 310 et 190 utilisent cinq types différents, ce qui implique que les monnaies ne peuvent pas s'échanger entre elles ».

le royaume pour la plupart des séries, et que les émissions contremarquées n'étaient peut-être pas destinées aux mêmes usages. Cela pourrait également suggérer l'activité simultanée de plusieurs ateliers royaux. Dans le contexte du développement possible de monnayages « autonomes », cette possibilité ne doit pas être exclue[4].

Les séries suivantes portent au droit une contremarque, probablement similaire, à chaque fois connue par un seul exemplaire :

Figures 1-2 - Archaia Zone, Messembria (vol. I, nº 156 – 2,68 g ; 16,11 mm ; 3 h) ; *SNG* Munchen 1140 (4,51 g ; 16,5 mm ; 11 h).

D/ Bouclier macédonien orné en son centre d'une tête de Persée.
R/ Casque macédonien, ΒΑΣΙΛΕΩΣ/ΦΙΛΙΠΠΟΥ[5] (sans étoile).

D/ Tête imberbe de Persée coiffée d'un casque phrygien surmonté d'un griffon et orné d'ailes, de profil à droite.
R/ Cheval au galop, de profil à droite, ΒΑΣΙΛΕΩΣ/ΦΙΛΙΠΠΟΥ.

Figure 3 - Paris Ricci 1591 (7,92 g ; 21 mm ; 4 h ; × 1,5).

D/ Tête imberbe et laurée d'Héraklès, de profil à droite.
R/ Athéna à la lance et au bouclier, de profil à droite, ΒΑΣΙΛΕΩΣ/ΦΙΛΙΠΠΟΥ.

4. Kremydi 2018 ; Touratsoglou 1993.
5. Comme me l'a fait justement remarquer O. Picard, nous devrions en réalité lire le prénom avant le titre royal. Je le remercie pour cette observation. Par commodité, j'ai néanmoins conservé la présentation moderne de la légende monétaire.

Figure 4 - Londres 1911,0409.260 (6,04 g ; 23 mm, diamètre médian de la série ; × 1,3).

D/ Tête barbue et laurée de Zeus, de profil à droite.
R/ Pan marchant, le *lagobolon* à l'épaule, de trois quarts à g., ΒΑΣΙΛΕΩΣ/ΦΙΛΙΠΠΟΥ.

Les contremarques des figures 1 et 2 sont difficiles à identifier, mais c'est beaucoup plus évident pour les exemplaires 3 et 4. La contremarque en question (figure 5) a été frappée par un poinçon rectangulaire. Il s'agit vraisemblablement d'une statue, peut-être un *xoanon* archaïsant[6]. Une tête, de profil à gauche, se distingue clairement sur certaines monnaies, et la forme en V du buste suggère une figure féminine. Il est possible que la statue soit vêtue d'un *peplos* mais c'est incertain. Les cheveux sont manifestement tirés en un petit chignon, et une ligne bien tracée semble indiquer la présence d'un ornement. Il s'agit probablement d'une *stéphané*[7]. Le détail le plus marquant est la présence derrière les épaules de ce qui est manifestement un croissant de lune. C'est l'un des attributs d'Artémis Tauropolos, avec la torche. Ainsi, la contremarque pourrait être une représentation d'une statue de la déesse. Celle-ci occupe une place très importante dans le panthéon macédonien. Artémis était associée à plusieurs rites de passage dans l'éducation[8] et Alexandre le Grand, avant son départ pour l'Asie, avait prévu la construction d'un temple en son honneur à Amphipolis[9], une région où la popularité de la déesse est ancienne[10].

a b

Figure 5 - Contremarques au droit des exemplaires de :
a) Paris Ricci 1591 (× 2,5) ; b) Londres 1911,0409.260 (× 2).

6. Je remercie C. Grandjean de m'avoir suggéré cette idée. Les statues archaïques ou archaïsantes d'Athéna et d'Artémis étaient fréquemment représentées sur les monnaies antiques : voir Lacroix 1949, p. 83-148.
7. Je remercie M. Amandry pour cette suggestion.
8. Hatzopoulos 1994, p. 41-53 notamment.
9. Diodore, XVIII, 4, 5.
10. Hérodote, IV, 33 mentionne un culte féminin envers Artémis *Basileia* en Thrace et Péonie à l'époque archaïque, sur les marges de la Macédoine orientale.

Une Artémis figure au droit d'une série de bronze frappée en Macédoine à la fin du IIIe ou au début du IIe siècle :

Figure 6 - Paris 1523 (7,08 g ; 21 mm ; 12 h ; × 1,5).

D/ Tête à droite d'Artémis, l'arc et le carquois à l'épaule, les cheveux coiffés d'une stéphané et tirés en un chignon, de profil à droite.

R/ Aigle, de trois quarts et la tête tournée vers la droite, debout et les ailes semi déployées sur un foudre, le tout dans une couronne de chêne, Β-Α/Φ-Ι. En bas à gauche dans le champ, le monogramme ΔΙ (± 7-8,5g ; ± 20-23mm).

Cette série a été attribuée par H. Gaebler et A. Mamroth[11] à Philippe V. Une image similaire apparaît aussi sur des monnayages macédoniens non royaux, contemporains ou postérieurs aux deux derniers Antigonides. Amphipolis la fait figurer sur certaines émissions de son monnayage de bronze, tout comme Thessalonique. De même, la Première *Méris* (dont Amphipolis était le chef-lieu) frappe des monnaies d'argent avec au droit Artémis[12].

Comme le type d'une contremarque était parfois introduit peu de temps après comme type principal d'une émission[13], il est tentant d'établir un lien entre la contremarque décrite ci-dessus et la série Artémis / aigle. Ainsi, ces monnaies au type d'Artémis et de l'aigle seraient postérieures aux quatre séries contremarquées. Naturellement, la représentation est différente, entre l'Artémis (si c'est bien elle) de la contremarque et celle représentée au droit de ces monnaies de bronze, mais l'arc et le carquois sont aussi des attributs d'Artémis Tauropolos, ce qui lève l'ambiguïté. D'autre part, l'attribution de cette série à Philippe V a récemment été remise en cause par Th. Kourempanas, au profit de l'usurpateur Andriscos qui rétablit temporairement la royauté en Macédoine sous le nom de Philippe (VI) en *ca.* 149-148[14]. Si la faiblesse de l'émission (8 coins de droits et 11 coins de revers identifiés) pourrait s'accorder avec la brièveté du règne de Philippe VI, le témoignage des marques d'atelier n'apporte pas de confirmation. Le monogramme ΔΙ est bien attesté sur plusieurs séries pour lesquelles l'attribution à Philippe V ne paraît pas discutable. Au contraire, le seul monnayage attribuable avec quelque certitude à Andriscos ne porte pas de

11. Gaebler 1935, 19 p. 192, 3 pl. 35 ; Mamroth 1935, p. 250-251, 19 pl. 7.
12. Kremydi-Sicilianou 2007, p. 91-100 ; 2009, p. 191-201.
13. Le Rider 1975, p. 38-44.
14. Kourempanas 2016, 50 no 26 (trésor de Drama 1976, *CH* VIII, 392).

monogramme[15], et il semble douteux que dans l'urgence de sa situation, l'usurpateur et son entourage aient été attentifs à la présence de marques de contrôle. Les trésors de Drama 1976 (*CH* VIII, 392), d'Aiani 1986 (*CH* VIII, 364) et d'Isar-Marvinci 1994 semblent confirmer une datation bien plus haute. D'autre part, un exemplaire de la série Artémis / aigle porte une contremarque ronde, avec le monogramme Ε (figure 7).

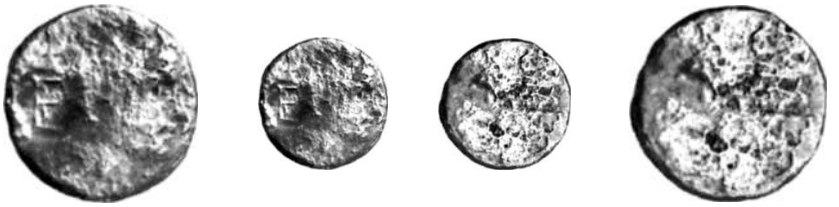

Figure 7 - Molyvoti M318 (4,02 g ; 17,35 mm ; 4 h ; × 1,5).

Cette monnaie a été exhumée lors des récentes fouilles de Maronée, et publié par S. Psôma (M318). Rien n'indique que ce monogramme fasse partie du registre de la cité, ni dans l'ouvrage de S. Psôma, ni dans celui d'É. Schönert-Geiss[16]. La monnaie est très usée, la contremarque un peu moins. La circulation a donc été relativement longue, y compris après l'apposition de la contremarque. Bien que rare, le monogramme est attesté sur des tétradrachmes, des didrachmes et des drachmes qui datent de la fin du règne de Philippe V. Il figure toujours avec deux autres monogrammes et un symbole monétaire. Sa présence est d'autant plus intéressante que le monogramme Ε est considéré, depuis longtemps, comme secondaire, au profit des monogrammes Α et Ϊ qui auraient représentés deux « *Münzdirektoren* » successifs, ce qui est loin d'être assuré[17]. Il figure aussi sur certains tétroboles autonomes frappés au nom des Macédoniens, ainsi que sur certaines monnaies d'argent de Persée (179-168), le successeur de Philippe V : là encore, il n'apparaît jamais seul mais toujours dans une combinaison[18]. Pour autant, l'attribution à Philippe V est quelque peu renforcée par le contexte historique. Dans sa tentative de s'emparer du littoral nord-égéen, le souverain s'est heurté deux fois à Maronée. En 200, lors de sa grande campagne égéenne, il s'empare sans coup férir de Maronée et d'Ainos[19], jusqu'ici possessions lagides. Chassé en 196[20], Philippe s'installe à nouveau à Maronée et l'occupe avec une importante garnison jusqu'à ce que les Romains lui ordonnent, en

15. Callataÿ 2002 ; Bourrieau 2019.
16. Schönert-Geiss 1987 ; Psoma 2008.
17. Mamroth 1930. Voir Callataÿ 2012, p. 41-45. Rien n'indique qu'il existait une fonction de *Münzdirektor*, l'argument du monogramme principal et dominant est trop fragile. En ce qui concerne le graveur Zoilos, il est également difficile de prouver que le monogramme est le sien. La documentation actuelle impose la plus grande prudence.
18. Touratsoglou 1993, Appendice *Catalog of monograms*.
19. Polybe XVIII,46,5 : Les cités d'Ainos et Maronée ne sont pas nommées lors de la proclamation de la libération des Grecs pendant les Isthmia de 196. Mais L. Stertinius est envoyé libérer Thasos et les cités du littoral thrace (Polybe XVIII,48,2).
20. Tite Live XXXIII,20,11-12.

185, d'évacuer la ville[21]. Il s'exécute, après le massacre de ses ennemis sur place, vers 184/183[22]. Aucune monnaie de Persée n'a été exhumée sur place, et les fouilles de Maronée n'ont permis de trouver qu'un seul bronze du *Koinon* des Macédoniens frappé à l'époque de la royauté (M319 = *SNG* Cop. 1298-1299)[23]. Tout porte à croire que cette monnaie, et sa contremarque, doivent être attribuées à Philippe.

Un dernier élément met en évidence la relation qui unit les séries Persée / cheval au galop, Zeus / Pan, et bouclier orné de la tête de Persée / casque, avec la série Artémis / aigle. Des exemplaires de ces trois séries ont été exhumés à Maronée. Aucune ne portait de contremarque[24]. J'y ajouterais volontiers les exemplaires M312a et b (bouclier orné de la tête de Persée / casque, mais avec étoile). Le catalogue indique que l'exemplaire M312b est contremarqué par le monogramme Ī (figure 8).

Figure 8 - Molyvoti M312b (3,71 g ; 18,72 mm ; 12 h ; × 1,5).

Au premier regard, cela ne paraît pas discutable. Mais, en regardant la photographie de plus près, le iota semble avoir une forme en V, quand l'oméga pourrait bien ressembler à un visage[25]. Il est possible que la contremarque en question, frappée avec un poinçon rectangulaire, soit la même que celle décrite ci-dessus et dans laquelle j'ai proposé de reconnaître Artémis. Mais la photographie ne permet aucune certitude (figure 7). En outre, il est possible que ce qui pourrait être la tête porte un casque et soit à droite, et non à gauche. S'agirait-il d'Athéna ? Ou d'un trophée ? En l'état, et sans autre exemplaire connu pour comparer, il est impossible de conclure.

L'examen des contremarques permet de proposer, si l'identification d'une représentation d'Artémis est juste, quelques remarques conclusives prudentes. La datation relative d'A. Mamroth serait confirmée : la série Artémis / aigle serait bien postérieure aux séries Zeus / Pan, Persée / cheval, bouclier orné de la tête de Persée / casque, et Héraklès / Athéna. La cité de Maronée ayant connu deux phases d'occupation, entre 200-196 et 191/190-184, il est possible que les séries contremarquées avec la statue d'Artémis soient frappées par Philippe V avant la première occupation, ou

21. Tite Live XXVII,7,7-10 et XXXIX,24,9 ; Walbank 1967, p. 232-235.
22. Polybe XXII,13,3-7 et Tite Live XXXIX,34,2.
23. Un autre exemplaire, postérieur à la disparition de la royauté, a aussi été exhumé (M320 = Mackay 1968, p. 5-13). S. Psôma indique qu'il a vraisemblablement été surfrappé sur une monnaie de Philippe V à la tête d'Hélios (*SNG* Cop. 1258-1260).
24. Psoma, 2008, p. 106-107 : M310 (Zeus / Pan) ; M311a et b (Persée / cheval au galop) ; M313a, b et c (bouclier orné de la tête de Persée / casque, sans étoile).
25. Il n'a pas été possible de produire un agrandissement d'une qualité satisfaisante pour la publication.

au plus tard à la même époque. Le contexte guerrier pourrait fournir un indice de leur utilisation sur place, à savoir payer les troupes[26]. La série au type d'Artémis/aigle pourrait être arrivée au plus tard lors de la seconde phase d'occupation, y compris avec un exemplaire contremarqué (M312b). Elle aurait donc été produite plus tôt que ne le pensait A. Mamroth[27], qui la considérait de l'extrême fin du règne. Si la contremarque avec le monogramme Ε est bien attribuable à Philippe V, cela implique que cette série pourrait avoir été décriée au plus tard vers 185/184, soit juste avant que les soldats antigonides n'évacuent la cité.

Cette reconstitution est certes rationnelle, mais il faut bien avouer que le rythme précipité des événements et notre ignorance du nombre exact d'ateliers en activité peuvent jeter le doute. La plus grande prudence reste par conséquent de mise, en attendant d'autres éléments confirmant ou infirmant les datations proposées.

Bibliographie

Bourrieau 2019 : P. Bourrieau, Les drachmes surfrappées d'Andriscos (ca. 150-148) : des monnaies entre Rome, la Macédoine et la Thrace, *BSFN*, 74-4, 2019, p. 98-104.

Callataÿ 2011 : Fr. de Callataÿ, More than it would seem: the use of coinage by the Romans in Late Hellenistic Asia Minor (133-63 BC), *AJN*, 23, 2011, p. 55-86.

Callataÿ 2012 : Fr. de Callataÿ, Control Marks on Hellenistic Royal Coinages: use, and evolution toward simplification?, *RBN*, 158, 2012, p. 39-62.

Furtwängler 2004 : A.E. Furtwängler, Beobachtung zur Chronologie Antigonidischer Kupfermünzen im 3. Jh. v. Chr., *Ὀβολός*, 7, 2004, p. 277-290.

Gaebler 1935 : H. Gaebler, *Die Antiken Münzen Nord-Griechenlands. III, Makedonia und Paionia*, Berlin, 1935, 238 p.

Hatzopoulos 1994 : M.B. Hatzopoulos, *Cultes et rites de passage en Macédoine*, ΜΕΛΕΤΗΜΑΤΑ 19, Athènes, 2019, 166 p.

Kourempanas 2016 : Th. Kourempanas, *Τα ελληνιστικά νομίσματα της Θεσσαλονίκης*, Athènes, 2016, 112 p.

Kremydi-Sicilianou 2007 : S. Kremydi-Sicilianou, ΜΑΚΕΔΩΝΟΝ ΠΡΟΤΕΣ ΜΕΡΙΔΟΣ: Evidence for a coinage under the Antigonids, *RN*, 163, 2016, p. 91-100.

Kremydi-Sicilianou 2009 : S. Kremydi-Sicilianou, The Tauropolos tetradrachms of the first Macedonian *Meris*: Provenance, iconography and dating, dans, *ΚΕΡΜΑΤΙΑ ΦΙΛΙΑΣ.* S. Drougou *et al.* (eds.), Athens, 2009, p. 191-201.

Kremydi 2018 : S. Kremydi, *'Autonomous' coinages under the Late Antigonids*, ΜΕΛΕΤΗΜΑΤΑ 79, Athens, 2018, 406 p.

Lacroix 1949 : L. Lacroix, *Les reproductions de statues sur les monnaies grecques*, Liège, 1949, XXII + 373 p.

Le Rider 1975 : G. Le Rider, Contremarques et surfrappes dans l'Antiquité grecque, in *Numismatique antique. Problèmes et méthodes. Actes du colloque organise à Nancy, 27 septembre-2 octobre 1971*, J.-M. Dentzer *et al.* (éd.), Annales de l'Est, 44, Nancy, 1975, p. 27-56.

Mamroth 1935 : A. Mamroth, Die Bronzemünzen des Königs Philippos V. von Makedonien, *ZfN*, 42, 1935, p. 219-251, pl. VI et VII.

Picard 1984 : O. Picard, Monnaies, *L'Antre corycien*. II, *BCH* Suppl., 9, 1984, p. 281-306.

26. Psôma 2009.
27. Mamroth 1935, p. 251.

Picard 2011 : O. Picard, Un siècle de recherches archéologiques à Thasos : l'apport de la monnaie, *CRAI*, 155/2, 2011, p. 1135-1159.
Poulios 2006 : B.D. Poulios, Συμβολή στη μελέτη τηες χάλκινης νομισματοκοπίας των Αντιγονιδών από τον Αντίγονο Γονατά έως τους πρώτους χρόνους του Φιλίππου Ε΄. Η περιπτωση πεντε « θήσαυρων » απο την ανατολικη Μακεδονία, *ΑΔ*, 56, 2006, p. 237-296.
Psôma 2008 : S. Psôma, *The Coins from Maroneia and the Classical city at Molyvoti. A contribution to the history of Aegean Thrace*, ΜΕΛΕΤΗΜΑΤΑ 62, Athens, 2008, 297 p.
Psôma 2009 : S. Psôma, *Tas sitarchias kai tous misthous* ([Arist.], *Oec.* 1351B). Bronze currencies and cash-allowances in Mainland Greece, Thrace and the Kingdom of Macedonia, *RBN*, 145, 2009, p. 3-38.
Schönert-Geiss 1987 : É. Schönert-Geiss, *Griechische Münzwerk. Die Münzprägung von Maroneia*, 2 vol., Berlin, 1987, 253 p.
Touratsoglou 1993 : I. Touratsoglou, *The Coin Circulation in Ancient Macedonia (ca. 200 B.C. – 268-286 A.D.). The Hoard Evidence*, Athens, 1993, 88 p.
Walbank 1967 : F.W. Walbank, *Philip V of Macedon*, Cambridge University press, (1967) [1940], 387 p.

Bruno JANÉ*, Marion STEF**

Une trouvaille méconnue de deniers épiscopaux verdunois du XIe siècle : le trésor de Montfaucon-d'Argonne (Meuse - 1840)

En 997, l'évêque de Verdun Haimon se voit concéder par l'empereur Otton III (996-1002) les principaux droits comtaux, dont celui de battre monnaie[1]. Au cours des Xe et XIe siècles, le numéraire verdunois circule abondamment dans toute la vallée de la Meuse, ainsi que dans les grands comptoirs commerciaux du Nord de l'Europe[2]. Le monnayage des évêques Haimon (988-1024), Rambert (1024-1039) et Richard Ier de Grandpré (1039-1046) est en partie semi-autonome (le nom du prélat est associé à celui de l'empereur) et en partie autonome (seul le nom de l'évêque figure)[3]. À compter de l'épiscopat de Thierry (1046-1089), le monnayage verdunois est pleinement autonome et la majorité des légendes incorporent le nom de la Vierge Marie : *SANCTA MARIA* (sainte Marie) ou *MARIA VIRGO* (Vierge Marie). C'est également sous son épiscopat que le type au buste voilé de la Vierge fait son apparition sur le monnayage verdunois. L'importance que revêtent l'invocation et la représentation de la Vierge Marie dans la numismatique verdunoise s'explique par le fait qu'elle est la patronne du

* Consultant en numismatique ; Doctorant en histoire CRULH-EA 3945 Université de Lorraine ; bjane@metzmetropole.fr
** Directrice du musée de la Princerie - Communauté d'Agglomération du Grand Verdun ; mstef@grandverdun.fr
Nous remercions nos collègues des équipes de conservation et de documentation du musée de la Princerie, de la Bibliothèque du Grand Verdun, du musée barrois, du musée de La Cour d'Or - Metz Métropole et des Archives départementales de la Meuse, pour leur aide dans l'élaboration de cette étude. Nous tenons également à remercier Marc Bompaire, Bluenn Boulangé et Laurent Schmitt pour leurs érudites remarques et le temps qu'ils ont consacré à la relecture de cet article.

1. Girardot 1982, p. 34 et 99.
2. Weiller 1988.
3. Dieudonné 1936, p. 281.

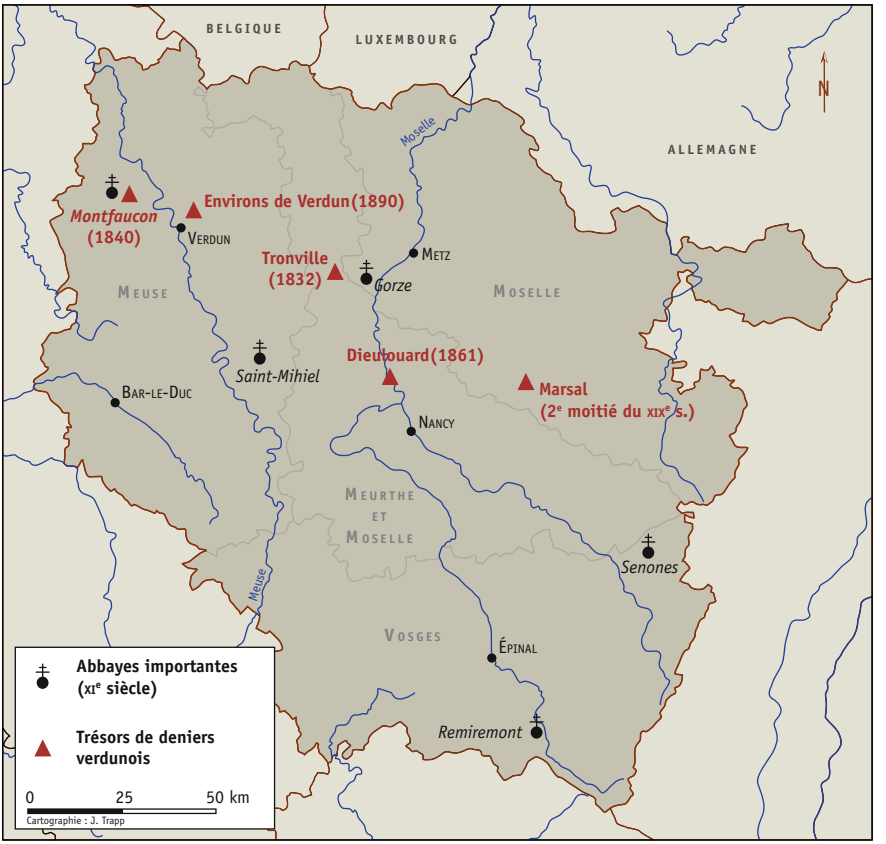

Figure 1 - Localisation des principaux trésors de deniers épiscopaux verdunois découverts en Lorraine au XIXe siècle.

diocèse de Verdun[4]. La très grande majorité des émissions épiscopales verdunoises des XIe-XIIe siècles qui sont aujourd'hui en collections publiques et privées proviennent de trouvailles mosanes et scandinaves. Parmi celles-ci, cinq importantes découvertes ont eu lieu au XIXe siècle en Lorraine (figure 1). Si celles de Tronville (1832), de Dieulouard (1861) et des environs de Verdun (1890) sont recensées dans l'inventaire de Jean Duplessy[5], celles de Montfaucon (1840) et de Marsal (2e partie du XIXe siècle) n'y figurent pas. Le trésor meusien de Montfaucon est évoqué dans les travaux de trois érudits lorrains : François Cloüet († 1856)[6], Pierre-Charles Robert

4. Hirschmann 2007, p. 144.
5. Duplessy 1985, no 122 (Dieulouard), no 362 (Tronville) et no 370 (Verdun). Le trésor de Montfaucon n'est pas non plus mentionné dans FLON 2002.
6. Clouët 1850b, p. 38.

(1812-1887)[7] et Félix Liénard (1812-1894)[8]. Le trésor mosellan de Marsal, composé de deniers et d'oboles anonymes à la légende « *SALVS MUNDIS* », est mentionné par Félix Liénard[9]. Si une esquisse plus approfondie de la trouvaille de Marsal n'est actuellement pas réalisable, il est possible de le faire pour celle de Montfaucon.

Les sources

La première description de la trouvaille de Montfaucon est celle de François Cloüet, alors secrétaire de la Société philomathique de Verdun, qui dans sa partie consacrée à l'évêque Thierry indique que des monnaies de ce prélat ont été trouvées : « [...] en 1840, à Montfaucon, bourg du département de la Meuse, quand on défricha le bois de Fayel. Cette découverte procura environ 600 monnaies d'argent, la plupart de l'évêque Thierri, à types divers. Elles étaient contenues dans une espèce de bourse en filigrane d'argent, ayant une plaque pour fonds ; le haut étant en charnière, fermant au moyen de boutons »[10]. Cette description est la plus précise que nous possédons. Elle est d'autant plus précieuse que François Clouët a vraisemblablement eu accès au trésor et à son contenant. En effet, sa collection personnelle ainsi que celle de son neveu Charles Buvignier (1823-1902), est réputée pour son grand nombre d'exemplaires de deniers épiscopaux des évêques Thierry et Richer[11]. Bien que connue des numismates régionaux, dont Félix Liénard et Pierre-Charles Robert, la découverte de Montfaucon est curieusement absente des revues savantes ainsi que des titres de presse locale édités en 1840. De ce fait, nous ignorons par quel procédé elle a été dispersée et méconnaissons la localisation de son contenant[12].

L'apport des travaux de Klaus Petry et de Félix Liénard : un second trésor de Montfaucon ?

En annexe de son article de 1991, Klaus Petry répertorie la trouvaille de Montfaucon dont il situe l'enfouissement au cours des XIe-XIIIe siècles et l'invention avant 1889[13]. S'appuyant sur la monographie de Félix Liénard, l'auteur mentionne la présence « d'un assez grand nombre » d'imitations de monnaies frappées par Henri Ier (925-936) à Verdun[14]. Ceci apparaît quelque peu en contradiction avec les propos de François Cloüet. La consultation du précieux catalogue manuscrit des monnaies et médailles du musée de Verdun (figure 2), rédigé par Félix Liénard conservateur de l'institution de 1853 à 1894, permet de lever toutes les ambiguïtés : il y a eu au

7. Robert 1885, p. 18.
8. Liénard 1889, p. 69.
9. Liénard 1889, p. 94.
10. Clouët 1850b, p. 38.
11. Dans sa monographie de 1889, Félix Liénard se réfère fréquemment aux exemplaires qu'il a pu observer dans les collections Cloüet et Buvignier. Ces deux ensembles, dans un premier temps réunis lors du décès de François Cloüet, ont été dispersés au cours d'une vente aux enchères publiques à Verdun les lundi 17 et mardi 18 mai 1909 suite à la mort de Charles Buvignier. Le lot no 280 se composait notamment de 57 pièces des évêques de Verdun, Thierry et Richer (Serrure 1909).
12. Celui-ci n'est actuellement pas conservé au sein des collections du musée de la Princerie, ni de celles du musée barrois.
13. Petry 1991, p. 182, no 18.
14. Liénard 1889, p. 38.

XIXe siècle, deux trouvailles monétaires à Montfaucon. La première en 1830, constituée majoritairement d'imitations au type d'Henri Ier (925-936) à Verdun et la seconde en 1840, composée essentiellement de pièces de l'évêque de Verdun Thierry[15]. Le recours à l'inventaire de Félix Liénard et la relecture attentive de sa monographie permettent également d'affiner les dates d'invention des deux trésors meusiens de Mouzay et de Verdun indiqués par Klaus Petry comme découverts « avant 1889 »[16]. La datation de la trouvaille de Mouzay est avancée à une période antérieure à 1867[17] et celle de Verdun fixée à 1881[18]. Ces deux trésors sont absents de l'inventaire de Jean Duplessy.

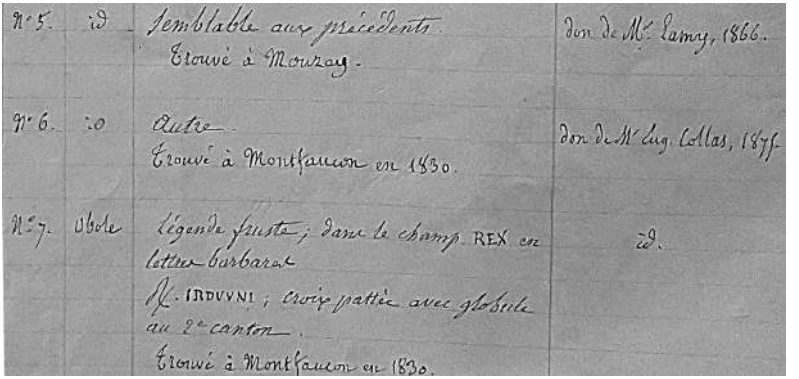
N° 5.	id.	Semblable aux précédents. Trouvé à Mouzay.	don de Mr Lamy, 1866.
N° 6.	id.	Autre. Trouvé à Montfaucon en 1830.	don de Mr Lug. Collas, 1835.
N° 7.	Obole	Légende fruste ; dans le champ REX en lettres barbares IRDVVNI ; croix pattée avec globule au 2e canton. Trouvé à Montfaucon en 1830.	id.

Figure 2 - Détail du catalogue manuscrit des monnaies et médailles du musée de Verdun (© Bruno Jané, musée de la Princerie, CAGV).

Le contenant

Contrairement aux trésors de Tronville et de Dieulouard, contenus dans un vase en terre cuite, le réceptacle de la trouvaille de Montfaucon était « une espèce de bourse en filigrane d'argent, ayant une plaque pour fonds ; le haut étant en charnière, fermant au moyen de boutons »[19]. La technique du filigrane d'argent désigne une sorte de dentelle constituée de fils d'argent délicatement brasés, parfois sur un fond, et composant des motifs. Cette « sorte de bourse », réalisée par un orfèvre, était donc plutôt rigide et devait ressembler à une petite sacoche d'une volumétrie minimum de 155 cm^3. La rigidité du filigrane imposait une ouverture par charnière et la souplesse

15. Entrée 24 : « Henri l'Oiseleur 923-936, nº 6, id. (Denier d'argent), Autre, Trouvé à Montfaucon en 1830, don de Mr Lug. Collas, 1835 ; nº 7, Obole, Légende frustre ; dans le champ REX en lettres barbares [...], Trouvé à Montfaucon en 1830, id. (don de Mr Lug. Collas, 1835) ».
16. Petry 1991, p. 183, nº 19, nº 25 (1). De même, les trouvailles isolées de Verdun, regroupées sous le nº 25 (b), datées d'« avant 1889 » peuvent également être précisées : « place Châtel » avant 1866 et « l'intérieur de la citadelle » en 1868.
17. Cahier d'inventaire, entrée 23 : « (Henri l'Oiseleur 923-936), nº 5, id. (denier), Semblable aux précédents, Trouvé à Mouzay, don de Mr Lamy, 1866 ».
18. Liénard 1889, p. 38 : « Un lot de plus de cinquante de ces monnaies, rangées en rouleau et en partie soudées par l'oxyde, fut trouvé en 1881 dans la vase tourbeuse de la Tour du Champ, à Verdun ».
19. Clouët 1850b, p. 38.

relative du matériau permettait une fermeture par boutons. La masse des 600 deniers et oboles ne pouvant guère dépasser les 700 g, la bourse de Montfaucon devait être aisément transportable. Si le vase en terre cuite contenant le trésor de Dieulouard est découvert : « En labourant un champ provenant d'un bois assez récemment défriché [...] »[20], la bourse de Montfaucon est trouvée au cours du grand défrichement du bois de Fayel en 1840. La bonne conservation du contenant[21] ainsi que sa fragilité potentielle aux conditions environnementales (eau, oxygène, terre) semblent indiquer qu'il a été protégé « hors sol » et certainement caché dans le creux d'un arbre, ce qui a permis sa préservation.

La composition du trésor[22]

Trois types de deniers de l'évêque Thierry sont attestés, par François Cloüet et Félix Liénard, au sein des cette trouvaille : celui « au buste de l'évêque et au portail roman »[23] (figure 3) ; celui « à la légende *VRBS CLAVORV | S MARIA* »[24] (figure 4) et celui « au profil de la Vierge »[25] (figure 5). Les variantes de ces trois types de deniers sont nombreuses et se déclinent également en oboles. Il est probable que l'essentiel des pièces composant la minorité restante du trésor soient des émissions de Richard Ier de Grandpré (1039-1046). Cependant, la documentation est pour le moment muette à ce sujet. Trois deniers du type « au profil de la Vierge » conservés au sein du médaillier du musée de la Princerie pourraient provenir de la trouvaille de Montfaucon[26].

Figures 3-5 - Type « au buste de l'évêque et au portail roman »,
Type « à la légende VRBS CLAVORV | S MARIA » ; Type « au profil de la Vierge » (× 1,5).

20. Monnier 1862, p. 76.
21. François Clouët n'indique pas que la bourse est abimée. Il est à noter que si l'objet avait été enterré dans le sol, la probabilité de destruction des fils d'argent aurait été très importante.
22. Robert 1886, planche X, nos 1073, 1075 et 1084 (pour la reproduction des figures).
23. Clouët 1850b, no 1 p. 37-38.
24. Liénard 1889, nos 180 et 182.
25. Liénard 1889, nos 184-187.
26. Jané, Stef 2019, nos 19-21.

Le lieu et le contexte de l'enfouissement[27]

Vers 597, saint Balderic et ses disciples fondent un monastère bénédictin au sommet de la butte de Montfaucon qui domine la région d'Argonne[28]. Par la suite, vers 870, la communauté de moines est remplacée par une collégiale de chanoines. En 888, aux abords de Montfaucon, le roi Eude (887-898) remporte une victorieuse bataille contre les Vikings[29]. Au Xe siècle un bourg fortifié, doté d'un marché et probablement d'un tonlieu, se développe progressivement autour de la collégiale qui prospère et devient un important centre économique régional. L'enfouissement du trésor de Montfaucon interviendrait au cours de l'épiscopat de Thierry (1046-1089). Ces 43 années correspondent à une période de violents conflits entre l'évêque de Verdun et les princes de la Maison d'Ardennes[30], de Rethel et de Valois, ainsi qu'au début de la Querelle des Investitures (1075-1122) dans laquelle Thierry tient un rôle de premier plan[31]. En 1081, Godefroid de Bouillon († 1100) en conflit avec l'évêque Thierry entreprend l'érection d'une forteresse à Montfaucon afin de contrôler la région d'Argonne. Finalement vers 1090, afin de financer son expédition en Terre-Sainte, Godefroid engage le comté de Verdun au successeur de Thierry, l'évêque Richer, et démantèle le château de Montfaucon. La présence d'un important lieu d'échanges économiques au sein d'une région subissant les aléas des raids de seigneurs belligérants, constitue un contexte propice à l'enfouissement d'un dépôt monétaire. Au vu du coût que devait représenter la délicate confection d'une bourse en filigrane d'argent, ainsi que du nombre conséquent de deniers contenus, le propriétaire du trésor devait appartenir à une classe sociale aisée où l'usage de la monnaie était courant. Il faudrait certainement s'orienter vers un négociant fréquentant le marché de Montfaucon ou l'un des riches chanoines de la collégiale.

Conclusion

Notre tentative de mise en lumière du trésor de Montfaucon-d'Argonne, bien que sujette à caution, permet de signaler l'existence d'une importante découverte de deniers de l'évêque Thierry dont de nombreux exemplaires ont vraisemblablement rejoint les plateaux des célèbres collections lorraines du XIXe siècle et par la suite, ceux des institutions publiques. Cette communication permet également, grâce aux apports de l'inventaire manuscrit de Félix Liénard, d'apporter des compléments d'informations sur certaines trouvailles lorraines du XIXe siècle et d'accréditer l'existence de deux découvertes, intervenues à seulement dix années d'intervalles – 1830 et 1840 – sur le territoire communal de Montfaucon-d'Argonne.

27. Les précisions historiques sur la collégiale de Montfaucon sont puisées dans Liénard 1872 ; Bonnabelle 1888 ; Pognon 1890 ; Lemoine 1909 ; Mourot 2001.
28. Saint Baldéric est le fils du roi d'Austrasie Sigebert Ier (561-575).
29. Les textes ne nous renseignent pas sur un éventuel pillage, par les Vikings, de la collégiale de Montfaucon.
30. En 1047 Godefroid le Barbu († 1069), auquel Thierry refuse la jouissance du comté de Verdun, pille et incendie la cité épiscopale. Cette dernière le sera encore à deux reprises sous l'épiscopat du prélat.
31. Girardot 1982, p. 38-39 ; Girardot 1997, p. 16-17.

Bibliographie

BONNABELLE 1888 : Cl. BONNABELLE, *Courte étude sur Montfaucon-en-Argonne*, Montmédy, 1888.

CLOUËT 1850a : Fr. CLOUËT, Recherches sur les monnaies frappées à Verdun-sur-Meuse depuis l'époque celtique ou histoire de la monnaie verdunoise, et de celle de quelques autres lieux du département de la Meuse, *Mémoires de la Société philomathique de Verdun*, Verdun, 1850, p. 195-305.

CLOUËT 1850b : Fr. CLOUËT, *Recherches sur les monnaies frappées à Verdun-sur-Meuse depuis l'époque celtique ou histoire de la monnaie verdunoise, et de celle de quelques autres lieux du département de la Meuse*, Verdun, s.d. (tiré-à-part).

DIEUDONNÉ 1936 : A. DIEUDONNÉ, *Manuel de numismatique française*, tome 4, Paris, 1936.

DUPLESSY 1985 : J. DUPLESSY, *Les trésors monétaires médiévaux et modernes découverts en France, 751-1223*, tome 1, Paris, 1985.

FLON 2002 : D. FLON, *Histoire monétaire de la Lorraine et des Trois-Évêchés*, 3 tomes, Nancy, 2002.

GIRARDOT 1982 : A. GIRARDOT (dir.), *Histoire de Verdun*, Toulouse, 1982.

GIRARDOT 1997 : A. GIRARDOT (dir.), *Histoire de Verdun*, Metz, 1997.

HIRSCHMANN 2007 : F.G. HIRSCHMANN, L'histoire de Verdun et du Verdunois jusqu'au XIIIe siècle, *Annales de l'Est*, 2007, p. 139-154.

JANÉ, STEF 2019 : Br. JANÉ, M. STEF, *Le monnayage des princes-évêques de Verdun (Xe-XVIIe siècles) : une prestigieuse collection du Musée de la Princerie*, Gand, 2019.

LEMOINE 1909 : H. LEMOINE, *Département de la Meuse. Géographie physique, économique, historique et administrative*, Verdun, 1909.

LIÉNARD 1872 : F. LIÉNARD, *Dictionnaire topographique du département de la Meuse, comprenant les noms de lieux anciens et modernes*, Paris, 1872.

LIÉNARD 1889 : F. LIÉNARD, *Monographie de la numismatique verdunoise*, Verdun, 1889.

LIÉNARD 1891 : F. LIÉNARD, Note sur une trouvaille de monnaies faite dans les environs de Verdun, *RN*, 1891, p. 203-208.

MONNIER 1862 : A. MONNIER, Note sur une trouvaille de monnaies faite près de Dieulouard, *MSAL*, 1862, p. 76-105.

MOUROT 2001 : Fr. MOUROT, *Carte archéologique de la Gaule. La Meuse 55*, Paris, 2001.

PETRY 1991 : K. PETRY, Les imitations des monnaies frappées par Henri Ier (925-936) à Verdun : problèmes de circulation monétaire en Haute-Lorraine, *RN*, 6-33, 1991, p. 161-208.

POGNON 1890 : E. POGNON, *Histoire de Montfaucon d'Argonne depuis son origine (597) jusqu'à nos jours*, Sedan, 1840 (1re éd.), 1890 (réédition).

ROBERT 1885 : P.-Ch. ROBERT, *Monnaie et jetons des évêques de Verdun*, Mâcon, 1885.

ROBERT 1886 : P.-Ch. ROBERT, *Description de la collection numismatique de M.P.C. Robert (20-27 mars 1886)*, Paris, 1886.

SAULCY 1833 : F. de SAULCY, Notice sur quelques monnaies du Moyen Âge trouvées à Tronville, département de la Moselle, en juin 1832, *MAM*, 1833, p. 203-216.

SERRURE 1909 : R. SERRURE, *Monnaies romaines et françaises, jetons-médailles provenant des familles Buvignier-Clouët (17-18 mai 1909)*, Verdun, 1909.

WEILLER 1988 : R. WEILLER, Aspect de la circulation monétaire (Xe-XIIe siècles), *Publications de la Section historique de l'Institut Grand-Duché de Luxembourg*, 1988, p. 235-244.

René WACK*

Un écu d'or au soleil de François Ier frappé en 1540, inédit pour Angers

Les lettres patentes données à Soissons le 14 janvier 1540 (1539 ancien style) ordonnent que les différents et marques des ateliers se feront, tant du côté de la croix que de la pille, par une lettre de l'alphabet[1], dont l'exécutoire pour les gardes fut envoyé dans les ateliers monétaires entre les 28 et 31 janvier 1540[2]. Ce système d'identification des ateliers monétaires a perduré jusqu'au début de la IIIe République.

Pour certains ateliers la lettre d'atelier sera simplement apposée au droit et au revers sur les espèces alors frappées (Lafaurie no 739[3], Sombart no 4856[4], Duplessy no 880[5]) alors que pour d'autres la croix du revers des écus d'or était, par souci de différenciation, cantonnée de 2 lis et de 2 F (Lafaurie no 741, Sombart no 4860, Duplessy no 882), l'atelier de Montpellier ayant même frappé des écus au soleil avec la croix cantonnée et avec la légende fautive « SIT • NOMEN • DOMINI • BENEDICTVM » au revers (Lafaurie no 743, Sombart no 4864, Duplessy no 882A). Dès le 8 mars 1540 les généraux maîtres de la Cour des monnaies ordonnent de ne faire que des écus d'or au soleil et des douzains aux salamandres[6], certains ateliers ayant même rajoutés, à la suite d'une interprétation fautive des textes, deux salamandres au droit et au revers sur les écus d'or. Ce fut le cas des ateliers de Toulouse et de La Rochelle (Lafaurie nos 744 et 745, Sombart nos 4870 et 4868, Duplessy nos 884 et 885).

Cette diversité de types a entrainé une nouvelle réforme par l'Ordonnance royale de Fontainebleau du 25 septembre 1540 demandant l'adjonction d'une petite croix pour différence au bout du bâton de la croix pour distinguer les nouvelles frappes des anciennes[7].

Finalement les Lettres patentes du 19 avril 1541, dont l'exécutoire est du 29 avril 1541, en créant de nouvelles espèces (écus d'or et douzains dits à la croisette) mettent fin à une période un peu confuse liée à la mise en place du système des lettres d'ateliers[8]. Pas moins de six types d'écus d'or se sont succédé ou ont coexisté durant une période de 15 mois entre février 1540 et avril 1541. Ces monnaies sont toutes rares ou très rares, certaines monnaies dont les frappes sont avérées n'ayant toujours pas été retrouvées.

Pour l'atelier monétaire d'Angers, le seul type retrouvé pour cette période et signalé dans les ouvrages de référence est celui avec la croix du revers cantonnée de 2 lis et de 2 F[9].

Nous avons le plaisir de vous présenter un écu d'or au soleil avec la lettre F, différent attribué à Angers, au droit et au revers (figure 1).

* Membre titulaire de la SFN ; re.wa@orange.fr

1. Sorbonne H.1.9 no 174.
2. Saulcy 1992.
3. Lafaurie, Prieur 1956.
4. Sombart 1997.
5. Duplessy 1999.
6. AN z1b62.
7. AN z1b62.
8. AN z1b62
9. Marchéville no 2245 (= Florange, Ciani 1928), Musée des Antiquités de Rouen 1991.

Figure 1 - Écu au soleil F (croix non cantonnée ; × 1,5).

La description de cette monnaie est la suivante :

D/ Soleil FRANCISCVS : DEI : GRA : FRANCORV : REX pomme de pin ; Écu de France couronné dessous F, point 7e.
R/ Croisette XPS : VINCIT : XPS : F : REGNAT : XPS : IMPERA pomme de pin ; Croix bâtonnée et fleurdelisée, F à la base de la croix coupant la légende, point 7e.
Poids 3,37g, diamètre 27 mm, frappe médaille.

Cette monnaie provient de la vente BUSSO PEUSS du 7 novembre 2019 no 9045 faussement attribuée à l'atelier de Tours. La lettre F, le point 7e, nouveau et ancien différent de l'atelier, ainsi que la pomme de pin différent de Pierre Turpin, Maître de l'atelier, attribuent sans équivoque la provenance de cet écu d'or à l'atelier monétaire d'Angers.

Cette monnaie inédite pour Angers vient s'ajouter aux 6 ateliers connus pour avoir frappé ce premier type après la réforme, à savoir Bordeaux, La Rochelle, Lyon, Tours, Marseille et Troyes, les autres ateliers ayant tous frappés au deuxième type avec la croix du revers cantonnée de 2 lis et de 2 F. La Monnaie d'Angers est à notre connaissance le premier atelier retrouvé à avoir frappé les deux types.

La présence des anciens différents d'atelier par point sous une lettre de la légende, dits points secrets, coexistant avec les nouveaux différents, a subsisté très longtemps pour certains ateliers, et n'a disparu pour l'atelier d'Angers qu'en 1647, au début du règne de Louis XIV, avec la fin de la frappe au marteau.

Pour mieux établir la succession des frappes des différents types de l'écu d'or au soleil avec la lettre d'atelier F nous allons rapprocher la chronologie des envois des exécutoires des généraux maîtres en 1540 à Angers avec les ouvertures des boîtes envoyées à la Cour des monnaies.

- 31 janvier 1539 (1540 nouveau style) : Envoi à Angers de l'exécutoire ordonnant l'adjonction de la lettre d'atelier F sur les monnaies frappées à cette période. AN z1b 62 fos 246-247.
- 27 février 1539 (1540 n. s.) : Apport des boîtes d'Angers contenant 9 écus au soleil (1800) et 8 d. de douzains (5760) AN z1b293.
- 8 mars 1539 (1540 s.) : Envoi à Angers de l'exécutoire ordonnant la seule frappe des écus au soleil et des douzains aux salamandres. AN z1b62, fos 250-251.
- 28 mars 1540 : Dimanche de Pâques, début de l'année 1540.

- 19 avril 1540 : Apport des boîtes d'Angers contenant 11 écus au soleil (2200) et 2s. 6d. de douzains (21600) AN z1^{b} 293.
- 13 octobre 1540 : Envoi à Angers de l'exécutoire demandant de mettre une petite croix au bout du bâton de la croix et de clore les boîtes. AN z1^{b} 62, f°s 261-263.
- 12 novembre 1540 : Apport des boîtes d'Angers contenant 7 écus au soleil (1400) et 19s. 6d. de douzains (171360) AN z1^{b} 293.
- 17 avril 1541 : Dimanche de Pâques, début de l'année 1541.
- 29 avril 1541 : Envoi à Angers de l'exécutoire créant l'écu et le douzain dits à la croisette AN z1^{b} 62, f°s 265-267.
- 20 mai 1541 : Apport des boîtes d'Angers contenant 5 écus au soleil (1000) et 6s. 6d. de douzains (10140) AN z1^{b}293.

Les rapprochements entre les envois des exécutoires à Angers et les apports et ouvertures de boîtes à la Cour des monnaies, en tenant compte des délais de transports entre Paris et Angers, montrent que les quatre envois des nouveaux exécutoires ont tous été suivis d'une clôture et d'un apport de boîtes dans un délai de 4 à 5 semaines. Ces clôtures et envois de boîtes concernent de toute évidence les productions antérieures aux nouvelles instructions des généraux maîtres.

C'est ainsi que les boîtes apportées à la Cour le 27 février 1539 (1540 n. s.) contiennent la production de l'année 1539 avec des testons et demi-testons ainsi que des dizains « franciscus » et ont été clôturés courant février 1539 (1540 n. s.) sans qu'il y ait eu une frappe d'écus avec le nouveau différent, étant donné la très courte période entre la réception de l'exécutoire et les clôture et envoi des boîtes, de surcroit l'écu présenté n'a pas été frappé avec des coins retouchés sur lesquels on aurait seulement rajouté la lettre F mais avec de nouveaux coins de droit et de revers.

La seule monnaie qui, à notre connaissance, a été frappée avec des coins sur lesquels on a regravé la lette F est un teston qui se trouve dans les collections du Département des monnaies, médailles et antiques de la BnF (B.N. n° 8016 provenant de la collection Marchéville n° 2442). Ce teston, au type barbu, cuirassé avec une couronne fermée, a été frappé uniquement à Angers de 1534 à 1540 sous la maîtrise de Pierre Turpin (Lafaurie n° 681, 18e type, Duplessy n° 802, 8e type) sur lequel le différent F a été gravé sous le buste du roi au droit et sous l'écu de France couronné dans un polylobe au revers (Lafaurie n° 762, 23e type ; Sombart n° 4494, 2e type ; Duplessy n° 902, 23e type). Ce teston dont le type n'est pas différencié dans la production des boîtes apportées à la Cour des monnaies se trouvait soit dans les boîtes ouvertes le 27 février 1539 (1540 n. s.) avec les testons au même type mais sans la lettre d'atelier, soit dans celles ouvertes le 19 avril 1540 avec les testons du nouveau type créé après la réforme au buste imberbe coiffé du chaperon fleurdelisé et vêtu du pourpoint avec la lettre F sous le buste et à la pointe de l'écu (Lafaurie n° 755, 19e type ; Sombart n° 4492, 1er type ; Duplessy n° 895, 19e type). Ce teston unique constitue le type intermédiaire entre les testons frappés avant la réforme sans lettre d'atelier et les testons d'un nouveau type créés après la réforme avec le nouveau différent d'atelier qui furent les derniers frappés à Angers.

Les boîtes apportées le 19 avril 1540 soit moins de deux mois après celles de la production de l'année 1539 concernent les frappes faites entre environ mi-février 1539 (1540 n. s.) et fin mars 1540 et contenaient logiquement les écus d'or ou des écus d'or frappés avec le nouveau différent d'atelier. Elles contenaient également, outre les écus et dizains, des testons et des petits tournois.

Les boîtes apportées à la Cour le 12 novembre 1540 après la demande de clôture des boîtes et de mettre une petite croix au bout du bâton de la croix contenaient les productions faites après l'exécutoire créant les douzains aux salamandres, dont très probablement les écus au soleil avec la croix du revers cantonnée de 2 lis et de de 2 F.

Les dernières boîtes clôturées et apportées le 20 mai 1541 après l'exécutoire créant l'écu et le douzain dits à la croisette contenaient les frappes d'écus au soleil et de douzains aux salamandres dits à la petite croix.

Figure 2 - Douzain à la couronne F (× 1,5).

Figure 3 - Douzain aux salamandres (× 1,5).

Figure 4 - Douzain aux salamandres et à la petite croix (× 1,5).

L'existence des trois types de douzains pour Angers avec les douzains à la couronne avec le différent F (Lafaurie n° 780, Sombart n° 4346, Duplessy n° 920), poids 2,32 g, diamètre 26,5 mm (figure 2), les douzains aux salamandres (Lafaurie n° 781, Sombart n° 4348, Duplessy n° 921), poids 2,32 g, diamètre 26,5 mm (figure 3) et les douzains aux salamandres à la petite croix signalés non retrouvés pour Angers (Lafaurie n° 783, Sombart n° 4364, Duplessy n° 924), poids 2,57 g, diamètre 26,5 mm, frappe médaille (figure 4) conforte notre approche chronologique des différentes frappes des écus au soleil. Il paraît logique que les boîtes qui contenaient les trois types de douzains contenaient également les trois types d'écus au soleil.

Nous connaissons maintenant pour Angers l'écu d'or au soleil avec la lettre F et la croix du revers non cantonnée, l'écu d'or avec la lettre F et la croix du revers cantonnée de 2 lis et de 2 F et le ne reste qu'à retrouver l'écu d'or avec la lettre F et la petite croix au bout du bâton de la croix du revers qui selon toute vraisemblance a été frappé avec la croix cantonnée de 2 lis et de 2 F, comme pour les cinq ateliers dont l'écu d'or a été retrouvé qui sont Rouen, Lyon, Bordeaux, Bayonne et le Dauphiné. Lyon fut le seul atelier a avoirs frappé l'écu d'or du premier type et celui à la petite croix avec le revers cantonné.

Bibliographie

Musée des Antiquités de Rouen, 1991 : *Catalogue de l'exposition »Beauté des monnaies de la Renaissance »*, 75, Rouen, 1991.

Duplessy 1999 : J. Duplessy, *Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI (987-1793) II*, 2e édition, Paris, 1999.

Florange, Ciani 1928 : J. Florange, L. Ciani, *Catalogue des monnaies françaises de Louis XII à François Ier*, Collection Marchéville, 2e partie, Paris, 21 mai 1928.

Lafaurie, Prieur 1956 : J. Lafaurie, P. Prieur, *Les monnaies des rois de France, tome II, François Ier à Henri IV*, Paris / Bâle, 1956.

Saulcy 1892 : F. de Saulcy, *Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France depuis Philippe II à François Ier*, tome IV, Mâcon, 1992.

Sombart 1997 : S. Sombart, *Catalogue des monnaies royales françaises de François Ier à Henri IV -1540-1610-*, Luisant, 1997.

Christian CHARLET*

Essai de datation de la rixdalle d'argent non millésimée de la principauté de Château-Regnault et Linchamps

Dans une précédente communication[1], nous avons évoqué la fabrication en 1614, dans la principauté de Château-Regnault et Linchamps, d'une pièce d'argent de XXX sols aux deux bustes du prince et de la princesse de Conty, François de Bourbon-Condé et son épouse Louise-Marguerite de Lorraine-Guise. Cette pièce ne figurait pas

* Membre titulaire de la Société française de numismatique, ancien historien Ville de Paris. Avec le concours de Jean-Yves Kind que je remercie spécialement.

1. Charlet 2020, p. 16-21.

dans la liste des espèces que le fermier de la principauté, Aymé Croys, seigneur de Turquan, était autorisé à frapper en vertu du bail que les deux princes souverains lui avaient accordé le 19 janvier 1610[2]. Mais on peut supposer qu'elle fut ajoutée à cette liste après que les princes voisins d'Arches-Charleville et de Sedan se furent mis à frapper des espèces similaires de XXX sols à partir de 1610 à Charleville et de 1612 à Sedan. Ces pièces de XXX sols carolopolitaines et sedanaises servirent en effet de référence et de modèle pour la pièce de XXX sols de Château-Regnault[3].

En revanche, le même bail du 19 janvier autorisait la fabrication à Château-Regnault[4] d'une « rixdalle » d'argent au titre de 9 deniers de fin, ainsi que d'une « demi-rixdalle » à l'équipollent. Cette « rixdalle » était émise pour 46 sols[5].

En 1849, le numismate néerlandais J.-F.-G. Meyer, de la Haye (Pays-Bas, au XVIIe s. Provinces Unies), fit connaître pour la première fois dans la *Revue de la numismatique belge*[6], une monnaie qui correspond à cette « rixdalle » d'argent (figure 1). « Rixdalle » était le nom donné à l'époque aux monnaies des Provinces Unies analogues au « thalers » allemands, appelés aussi « rixdallers »[7]. Toutefois, Faustin Poey d'Avant, en 1862 puis Henri Descharmes en 1932, qui ignoraient l'existence du bail de 1610, reprennent le dessin de la pièce fourni par Meyer 1849 et l'appellent l'un et l'autre « Grand écu »[8]. Le terme « écu », typiquement français, nous paraît impropre.

Figure 1

2. Charlet 2017, p. 53-57.
3. Ces pièces de XXX sols des trois principautés, Arches-Charleville, Sedan, Château-Regnault et Linchamps sont de même valeur, poids, module et, apparemment titre. Les revers sont semblables, montrant un écu fleuronné aux armes du souverain émetteur de la monnaie. En revanche, les avers sont totalement différents : ceux d'Arches-Charleville et de Sedan montrent un aigle couronné évoquant l'Empire tandis que le choix des deux bustes du couple souverain de Château-Regnault traduit une imitation de certaines monnaies des archiducs Albert et Isabelle, alors souverains régnants des Pays-Bas espagnols.
4. Le bail prévoyait la fabrication dans le château de Château-Regnault mais un document ultérieur du 28 janvier 1610 autorise l'installation de manufactures pour la fabrication des monnaies, dans la principauté sans précision. Cf. Charlet 2017, p. 54.
5. Charlet 2017, p. 54.
6. Aujourd'hui *RBN*, tome V, 1849-1850, p. 431 et pl. XIII nº 1. Pour éviter toute confusion avec la célèbre collection Henri Meyer vendue en 1902, nous appelons J.-F.-G. Meyer « Meyer 1849 » dans la présente communication.
7. Salzade 1767, p. 215-220.
8. Poey d'Avant 1862, nº 6247 et pl. CXLIV, nº 21 (Dardel) ; Descharmes 1932, p. 22 et pl. II, figure 11.

car, à l'époque où la principauté de Château-Regnault existait[9], l'écu d'argent français de 60 sols n'avait pas encore été créé : il ne le sera que par l'édit de septembre 1641, sous le nom officiel de louis d'argent de 60 sols (3 livres) et, très rapidement, il sera appelé de façon commune, « écu blanc »[10].

Remarquons par ailleurs que Poey d'Avant appelle également « Grand écu » la pièce de XXX sols aux deux bustes précitée, ce qui crée une certaine confusion : les deux pièces ne sont ni de même poids, ni de même diamètre, ni surtout de même valeur. Dans notre communication précitée concernant la pièce de XXX sols aux deux bustes, nous avions considéré qu'elle équivalait à un florin d'argent de 30 sols ou 2/3 de thaler, ce dernier valant 45 sols dans l'Empire.

Descharmes précise[11] que, selon Meyer 1849, la monnaie qui nous occupe était « une imitation des écus que frappait à Milan le roi d'Espagne Philippe III » mais il ne retient pas cette comparaison, à juste titre, car il faudrait plutôt comparer cette « rixdalle » de Château-Regnault et Linchamps aux *ducatons* de Philippe II pour les Pays -Bas espagnols, réserve faite de la différence de poids, de titre et de valeur en faveur du ducaton, plus lourd et de meilleur aloi[12].

Plus judicieusement, il compare cette monnaie de Meyer 1849 aux « écus au buste de Charles de Gonzague à Charleville et ceux d'Henri de la Tour à Sedan ». Il écrit qu'elle « rappelle par son style, par sa taille, par sa composition générale et par les ornements du revers » les « écus » de ces deux princes. Si l'on doit écarter les deux thalers 1611 et 1614 d'Arches-Charleville, pièces uniques n'ayant pas circulé et conservées au Cabinet des médailles de la BnF en provenance de la collection du roi, auquel elles furent vraisemblablement données par Charles de Gonzague-Nevers au début du XVIIe, en revanche, nous souscrivons à la comparaison avec les *thalers* de 45 sols de la principauté de Sedan et Raucourt, frappés en 1614 et 1615 dans les deux ateliers éponymes par le prince Henri de la Tour d'Auvergne, appelé communément « maréchal de Bouillon ». Enfin, il affirme que probablement, notre « rixdalle » de Château-Regnault et Linchamps valait 3 livres ou 60 sols et il considère de ce fait que la pièce de XXX sols aux deux bustes est un « demi-écu de 30 sols ». Nous ne pouvons pas le suivre sur ce terrain, compte tenu de tout ce qui précède car il confond les sols des Pays-Bas et de l'Empire avec les sols français, les thalers impériaux de 45 sols et les patagons des Pays-Bas espagnols de 48 sols ou patards équivalant à l'*écu blanc* ou *louis d'argent* français de 60 sols crée en 1641.

Il importe donc de clarifier la situation quelque peu confuse laissée par Meyer 1849, Poey d'Avant et même Descharmes, leurs publications étant entachées d'erreur, les intéressés n'ayant pas recherché dans les archives le bail de 1610. À leur décharge, ils ne pouvaient pas connaître les recherches entreprises sur les monnaies ardennaises depuis 1989[13].

9. La principauté de Château-Regnault et Linchamps disparut au printemps 1629 lors de sa vente-échange avec le roi Louis XIII. Le monnayage cessa de ce fait en 1629.
10. Abot de Bazinghen 1767, p. 52.
11. Descharmes 1932, p. 22.
12. La pièce de Château-Regnault peut être comparée à un demi-ducaton.
13. Depuis les Journées numismatiques tenues à Charleville-Mézières en juin 1989 (*BSFN*, 44-6, juin 1989, p. 589-627) qui furent suivies de plusieurs communications dans le *BSFN* jusqu'en 2003 ainsi que dans les *Cahiers numismatiques*. Voir également le catalogue de l'exposition internationale de Mantoue 1995, *i Gonzaga, Moneta, Arte, Storia*, Milan, 1995.

Poey d'Avant et Descharmes ne connaissaient que le dessin de la monnaie de Meyer 1849, fourni par celui-ci. Cette monnaie a été retrouvée. Elle fait partie aujourd'hui de la collection du Cabinet des médailles, nº d'inventaire Z 2572, où elle est rentrée par échange le 3 août 1939[14]. Dans cette transaction, l'interlocuteur du Cabinet des médailles fut le collectionneur Hubert Herzfelder, auteur de plusieurs échanges avec le Cabinet des médailles[15]. La pièce est indiquée comme « Principauté de Château-Regnault, Grand écu de Fr. De Bourbon, exemplaire superbe et peut-être unique. AR » ; sa valeur estimée dans l'échange était de 5000 francs de 1939.

Le poids de cette « rixdalle » de Château-Regnault n'est que de 25,06 g alors que les thalers précités de Sedan et Raucourt pèsent autour de 30 g et les *patagons* des Pays-Bas espagnols 27 à 28 g. Le déficit de poids est donc important, d'autant plus que l'on a vu plus haut que le bail autorisait un titre de 9 deniers de fin, c'est-à-dire de 750 millièmes, titre faible[16]. Ces constatations amènent à s'interroger sur les conditions de fabrication de cette monnaie qui semble bien être encore unique pour le moment, les photos publiées par Davenport en 1974 et par De Mey en 1985 montrant apparemment l'exemplaire du Cabinet des médailles, de même que le dessin de Meyer 1849[17]. Il convient donc d'en donner une exacte description détaillée (figure 2):

Figure 2

D/ (différent) FR • BOVRBONIVS • LVD • MARGARETA • A • LOTHARIN, Buste cuirassé de François de Bourbon-Condé, tourné à droite, portant une fraise, la cuirasse montrant un motif (tête de lion ?) sur l'épaule droite ; la légende est inscrite entre deux grènetis.

R/ IN • OMNEM • TERRAM • SONVS • EORVM (différent), sans millésime, dans un double grènetis, entourant un écu fleuronné, parti aux armes du prince de Conty et de la princesse, née Louise-Marguerite de Lorraine-Guise.

14. Je remercie tout spécialement J.-Y. Kind de cette information.
15. Membre titulaire de la SFN, auteur d'articles dans la *RN*, H. Herzfelder était un collectionneur parisien d'origine autrichienne, spécialiste de monnaies antiques et, apparemment, lié à la Banque Leu de Zürich.
16. Le titre de l'écu blanc français est de 11 deniers soit 916 millièmes.
17. Daventport 1974, p. 251, nº 3825 ; De Mey 1985, p. 22, nº D24.

Le différent, initial à l'avers et terminal au revers, est le même de chaque côté. Meyer 1849 et Descharmes 1932 n'en signalent pas l'existence. Poey d'Avant 1862 le signale à l'avers comme étant une *rosace* tandis qu'il l'omet au revers[18]. Le dessin chez Meyer 1849 ainsi que celui de Dardel pour Poey d'Avant montrent bien ce différent, tant à l'avers en début de légende qu'au revers en fin de légende. L'usure du poinçon qui a servi à l'insculper empêche de le décrire avec exactitude mais il semble bien avoir été à l'origine une *rosace* analogue aux rosaces entourant la valeur de XXX sols sur la pièce aux deux bustes millésimées 1614 : le graveur de cette « rixdalle » sans millésime peut en effet avoir utilisé un ancien poinçon ayant servi auparavant et étant de ce fait usagé au point d'être dépourvu de relief. La photo publiée par Davenport (figure 3) et reprise par De Mey n'est pas de bonne qualité.

Figure 3

À la différence de ce que nous avions constaté sur la pièce de XXX sols 1614, les armoiries qui figurent ici sur cette « rixdalle » sont fautives. En effet, celles du prince de Conty montrent deux quartiers superposés aux *armes de France*, ce qui est totalement illégal et passible du crime de lèse-majesté, au lieu des armes de la famille de Condé qui se composent d'un quartier de Bourbon-Condé (*trois lis de France avec une brisure*) et d'un quartier d'Alençon (*trois lis de France entourés de sept ou huit besants*). On sait que Louis Ier de Bourbon-Condé et son fils aîné Henri Ier de Bourbon-Condé, respectivement père et frère aîné du prince de Conty François de Bourbon (Condé) arboraient ces armes, paternelles et maternelles, celles d'Alençon avec les besants venant de Françoise d'Alençon, mère de Louis Ier de Bourbon-Condé (figure 4)[19].

Les armes de la princesse Louise-Marguerite sont celles de la Maison de Lorraine, sans l'inversion des quartiers de Hongrie et d'Aragon que nous avions constatée sur la pièce de XXX sols aux deux bustes précitée. En revanche, le lambel propre à la branche cadette des Guise est ici manquant alors qu'il figurait bien sur cette pièce de 1614.

La couronne semi-royale des princes du sang timbrant cet écu aux armes fautives est la même que celle figurant sur la pièce de 1614. Mais elle est dessinée fautivement chez Meyer 1849, Dardel pour Poey d'Avant puis Descharmes reprenant ensuite à leur compte le dessin fautif initial de Meyer 1849.

18. Poey d'Avant 1862, nº 6247 ; Meyer 1849, p. 431 ; Descharmes 1932, p. 22.
19. Gravure figurant dans l'*Histoire des princes de Condé* par le duc d'Aumale, tome II, Paris 1864 ; elle montre huit besants, parfois réduits à sept sur les monnaies en raison de la gravure du blason.

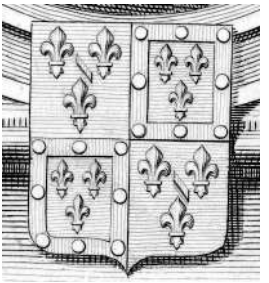

Figure 4

L'examen *de visu* de la pièce du Cabinet des médailles présente un autre avantage dont Poey d'Avant, Dardel et Descharmes avaient été privés : il révèle que cette présente « rixdalle » de Château-Regnault ne fut pas frappée au marteau comme le furent les pièces sedanaises comparables de 45 sols aux millésimes 1614 et 1615. Elle fut frappée mécaniquement par le procédé du *rouleau allemand à cylindre* dont les machines de Briot étaient proches. On peut ainsi penser que cette frappe fut effectuée à une date relativement proche de celle de la pièce de XXX sols 1614, le matériel de frappe mécanique étant alors resté sur place à Château-Regnault, au moins jusqu'en 1617 puisque l'on connaît, en deux exemplaires dont l'un est entré au Cabinet des médailles en 1995, une imitation frappée mécaniquement à Château-Regnault d'un thaler d'argent de Hambourg au millésime 1617[20].

Le bail de 1625 autorisait le fermier de la Monnaie de Château-Regnault à fabriquer toutes sortes d'espèces monétaires imitées des pays voisins (Empire, Pays-Bas espagnols, royaume de France, duché de Lorraine, évêchés de Liège et de Verdun, etc.) mais seuls les doubles tournois de cuivre, imités des doubles tournois français, furent frappés mécaniquement, de 1613 à 1629, avec des presses de format réduit compatibles avec cette fabrication[21]. Les grosses pièces d'argent telles que les *patagons*, imités de ceux des Pays-Bas espagnols, furent frappés de 1625 à 1628 au marteau, de même que toutes les autres espèces imitées de celles des Pays-Bas, escalins et patards notamment. Les gros de billon, imités du gros lorrain de Nancy et décriés par le duc de Lorraine Henri le 11 janvier 1623[22], furent frappés mécaniquement ce que permettaient les presses à doubles tournois. Les quarts d'écu d'argent, imités du quart d'écu français, furent frappés au marteau, comme ces derniers, aussi bien en 1616 qu'en 1625. En revanche, les pièces de 4 sols, de 12 kreutzers et de 3 kreutzers en billon, imitations de Paul Manlich, maître et fermier de la Monnaie de Château-Regnault de 1617 à 1620, furent frappés mécaniquement avec un matériel indéterminé. Quant aux nombreux florins d'or, frappés sans millésime de 1617 à 1629, ils furent frappés soit au marteau soit sur des petites presses analogues à celles servant à la frappe des doubles tournois.

20. Charlet 1995, p. 1079 (pour 1179) – 1083 (pour 1183). Voir la photo en couleur de cette pièce dans Charlet 2017, p. 55, nº 6.
21. Pour la fabrication des doubles tournois, de petites presses au balancier suffisaient.
22. Flon 2002, t. II, p. 787 et t. III, p. 556-557 ; Chautard 1872, p. 68-70.

Le bail de 1625 précité autorisait la fabrication du quart d'écu d'argent de 15 sols, imité du quart d'écu français correspondant, ainsi que la « double (pièce) et la quadruple à l'équipollent ». Nous avons publié ce quart d'écu de 1625, différent de celui de 1616[23] : il montre, comme notre « rixdalle », comme tous les florins d'or connus, les mêmes armes fautives pour François de Bourbon, à savoir deux quartiers superposés de France au lieu d'un quartier de Condé sur un quartier d'Alençon. Mais tous les quarts d'écu de Château-Regnault, imités de ceux de France, sont frappés au marteau et ils pèsent autour de 8 g, caractéristiques qui ne sont pas compatibles avec celles de notre « rixdalle » frappée mécaniquement et pesant à peine plus de 25 g.

Nous pensons donc que cette « rixdalle » de 46 sols, prévue au bail de 1610 et frappée mécaniquement, a été émise vers 1617, après le décri des thalers sedanais de 45 sols de 1616, sous la maîtrise de Paul Manlich, monnayeur traînant derrière lui une réputation sulfureuse de faux-monnayeur acquise à Sedan ainsi que dans l'évêché de Liège. On sait, grâce à Adrien Blanchet, que Manlich était le maître et fermier de la Monnaie de Château-Regnault en 1619 et on peut penser qu'il l'était devenu dès 1617, voire 1616[24]. On connaît en effet, depuis 2009, une monnaie de billon indéterminée, au millésime 1616, qui montre pour la première fois les armes fautives de François de Bourbon (France sur France) alors que le quart d'écu sans date, frappé en 1615-1616 et décrié le 19 décembre 1616, montre les armes correctes de Bourbon-Condé[25]. Cette monnaie alors inédite et aujourd'hui encore unique peut servir de point de départ pour les monnaies de Château-Regnault montrant les armes fautives de Condé (figure 5)[26].

Figure 5 (× 1,4)

Pour le moment, nous ne pouvons pas aller plus loin. Il nous reste à espérer que l'autorisation écrite de monnayer donnée en 1619 à P. Manlich par la princesse de Conty et signalée par A. Blanchet lors de sa mise en vente par la maison Charavay en 1907 refasse surface afin de compléter notre connaissance du monnayage de la principauté de Château-Regnault et Linchamps qui reste encore trop lacunaire sur certains points.

23. Charlet, Kind 2015, p. 121-123 avec photos p. 123 du quart d'écu 1616 (figure 1) et du quart d'écu 1625 (figure 2).
24. Blanchet 1907, p. 416-417 ; Blanchet 1943, p. 177-178.
25. Bourbon-Condé seulement, sans Alençon. Cf. Charlet, Kind 2015, p. 123 (figure 1).
26. Robert 2009, p. 264, nº 781. Il s'agit peut-être d'une imitation de la pièce française de 6 blancs, déjà imitée à Arches-Charleville en 1608 et 1609.

Bibliographie

Abot de Bazinghen 1767 : F. Abot de Bazinghen, *Tableau des monnoies courantes*, Paris, 1767.

Blanchet 1907 : A. Blanchet, Monnaies de la principauté de Chateaurenaud, *RN*, 1907, p. 416-417.

Blanchet 1943 : A. Blanchet, Monnayage de Château-Regnault, *RN*, 1943, p. 177-178.

Charlet 1995 : Chr. Charlet, Thaler de la princesse de Conty, souveraine de Château-Regnault en Ardenne, au millésime 1617, *BSFN*, 50-9, 1995, p. 1179-1183.

Charlet 2017 : Chr. Charlet, Baux monétaires inédits des principautés d'Arches-Charleville et de Château-Regnault en Ardenne (1610), 2e partie, *Cah. Num.*, 213, sept. 2017, p. 53-57.

Charlet 2020 : Chr. Charlet, Les émissions de la pièce de XXX sols d'argent aux deux bustes de Château-Regnault, millésime 1614, *BSFN*, 75-1, 2020, p. 16-21.

Charlet, Kind 2015 : Chr. Charlet, J.-Y. Kind, Quarts d'écu et douzains de Château-Regnault, douzain inédit de Charleville, datés par les archives, *BSFN*, 70-5, 2015, p. 121-126.

Chautard 1872 : J. Chautard, *Imitation de quelques types monétaires propres à la Lorraine et aux pays limitrophes*, Nancy 1872.

Davenport 1974 : J. S. Davenport, *European Crowns 1600-1700*, Galesburg (Illinois/USA), 1974.

De Mey 1985 : J. R. de Mey, *Les monnaies ardennaises*, Numismatic Pocket, 42, Bruxelles, 1985.

Descharmes 1932 : H. Descharmes, *Les monnaies de Château-Regnault*, Chalons-sur-Marne, 1932 (tiré à part de la *Nouvelle Revue de Champagne et de Brie*, 1932).

Flon 2002 : D. Flon, *Histoire monétaire de la Lorraine et des Trois-Evêchés*, 3 vol., Nancy 2002.

Meyer 1849 : J.-F.-G. Meyer, Monnaies inédites de Château-Renaud et d'Arches (Charleville), *Revue de la numismatique belge*, t. V, 1849-1850, Bruxelles, 1850, p. 429-437 et pl. XIII no 1.

Poey d'Avant 1862 : F. Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France*, 3 vol., Paris, 1858-1862, vol. III 1862.

Robert 2009 : Collection "Robert", Catalogue VSO CGB-CGF du 18 juin 2009, Paris.

Salzade 1767 : J. J. Boucherie de Salzade, *Recueil des monnoies tant anciennes que modernes ou dictionnaire historique des monnoies*, Bruxelles / Dunkerque, 1767.

CORRESPONDANCE

Marc BOMPAIRE*

Le monnayage de Saint-Gilles. Une obole inédite et l'apport des collections du Musée de la Romanité de Nîmes

La série des monnaies de Saint-Gilles du Musée de Nîmes compte sept exemplaires (2019-0-84 à 90), soit un peu moins que les huit pièces du Cabinet des Médailles mais un peu plus que les six exemplaires de la société archéologique de Montpellier. Elle est surtout remarquable par la qualité, la diversité et la rareté des espèces et des types, qui appartiennent aux deux monnayages portant les noms des comtes de Toulouse, Alfonse Jourdain (1105-1112-1148) et Raimond – que nous identifions à Raimond IV de Saint-Gilles (1090-1105) en suivant Henri Rolland[1].

Ce classement se heurtait à l'intercalation de Bertrand, fils aîné de Raimond IV qui lui succède entre 1105 et 1112, date à laquelle il abandonne ses états languedociens à son frère Alfonse pour se consacrer au seul comté de Tripoli. Pour Poey d'Avant, qui suit A. de Barthélémy[2], le monnayage devait concerner deux règnes strictement consécutifs, c'est-à-dire ceux d'Alfonse et de son fils Raimond V. Indépendamment des arguments de style, de dégénérescence[3], de métrologie[4] qui ont été avancés dans un sens ou dans l'autre, les mentions textuelles de la monnaie de Saint-Gilles ne laissent guère de place au doute puisqu'elles s'étagent de 1094 à 1147, et s'interrompent avant l'avènement de Raimond V qui a en revanche laissé son nom au monnayage des « raimondins » qu'il inaugure dans le Marquisat de Provence et qui apparaît dès 1151 dans le Cartulaire de Notre-Dame des Doms qui concentrait auparavant les mentions de deniers *egidienses* de Saint-Gilles. Rappelons qu'Étienne Cavalié[5] a confirmé la fiabilité de deux plus anciennes mentions en 1095-1096 qui établissent l'usage et la réalité matérielle des pièces de Saint-Gilles dès cette date.

Le monnayage au nom d'Alfonse

Pour le monnayage d'Alfonse la collection de Nîmes est la seule à présenter les trois dénominations denier, obole et pite, ou pougeoise, qu'il est aisé de distinguer par leurs diamètres (20, 15 et 12 mm) et leurs poids respectifs (1,05, 0,57 et 0,36 g) mais aussi par leurs types.

* CNRS Iramat-CEB / Université d'Orléans et EPHE Saprat / PSL ; bompaire.marc@wanadoo.fr
Nos remerciements à Joël Françoise, Jean-Marie Diaz et Richard Pellé pour leur contribution à ce travail.

1. Rolland 1955.
2. Barthélémy 1843.
3. « On n'a qu'à examiner le style » annonce Poey d'Avant ; « les deniers au nom de Raymond ont des légendes correctes alors que celles des deniers d'Alfonse commencent à s'altérer », rétorque Rolland 1955.
4. Rolland 1955 indique une fourchette avec des poids plus élevés pour les pièces de Raimond, jusqu'à 1,1 g, que pour celles d'Alfonse (0,85 à 0,98 g), mais les exemplaires de Nîmes 1,05 g pour Alfonse et 0,81, 0,67 et 0,66 g pour les deniers de Raimond fragilisent cette observation.
5. Cavalié 2006.

Denier

D/ ONOR SCI EGIDI, quadrupède à gauche devant une croix à longue hampe accostée de 2 points.
R/ +ANFOS COMES, croix.
Poey d'Avant 3714, pl. 81, 13.
Nîmes 2019-0-84 (figure 1).

Le denier d'Alfonse est au type bien connu depuis Poey d'Avant (nº 3714, pl. 81, 13) et les exemplaires en sont nombreux : 3 à la BnF, 5 à Montpellier…

Pite

D/ ONOR EGIDI, protomé de quadrupède coupée par une croix à longue hampe accostée de 2 points.
R/ +ANFOS, croix cantonnée de points en 1 et 4.
Duplessy 2004, 1583.
Nîmes 2019-0-86 (figure 2).

La pite ou pougeoise a en revanche été mal décrite par Poey d'Avant (nºs 3715 à 3717 sous le terme d'obole) et mal gravée à la fois Pl. 81, 14 (d'après un exemplaire de la collection E. Dumas[6] bien différent de celui décrit et illustré par A. de Barthélémy auquel il renvoie[7], mais où on n'observe pas de cantonnement de la croix au revers pourtant indiqué dans la description de Barthélémy) et Pl. 81, 15 (d'après un exemplaire de la collection Chalande au type indistinct), comme d'ailleurs par Caron, nº 317, pl. 13, 18 (d'après l'exemplaire de la BnF, BnF 1676, qui porte 2 et non 4 points en cantonnement de la croix du revers). Une variété de légende ONOR S EGIDI est décrite (nº 3717) mais aucune illustration n'en est connue et son existence est douteuse car les diverses gravures témoignent assez de la difficulté qu'il y a à lire l'ensemble des légendes sur des exemplaires mal conservés alors qu'il apparaît sur des exemplaires lisibles que le R est constitué de 3 poinçons « éclatés ».

La bonne interprétation du droit comme une protomé de quadrupède a été donnée par J. Duplessy qui s'appuie sur R. Chareyron sans illustrer l'un ou l'autre des exemplaires conservés dans des collections privées ou passés en vente[8] qui ont mieux fait connaître ce type et ses possibles variantes (avec certains points non visibles). Les poids d'exemplaires connus sont de 0,38, 0,36, 0,31, 0,30, 0,30, 0,25, 0,23 g.

L'exemplaire de Nîmes, parfaitement conservé peut servir à illustrer ce type de façon indiscutable et pourrait heureusement se substituer aux médiocres gravures de Poey d'Avant ou de Caron.

6. C'est l'occasion de noter que les monnaies de la collection Émilien Dumas de Sommières décrites par Poey d'Avant ne sont pas conservées à Nîmes où bien d'autres pièces proviennent de cette collection.
7. Barthélémy 1843, p. 392 et pl. 15, 2.
8. Crédit de la Bourse, Paris, 21-22 avril 1994, nº 775 ; Numismatica Genavensis, Genève, 2 Baron 18-11-2002, nº 495 ; CGB pour 3 exemplaires : Live auction 27-12-2017, nºs 457021 et 457025 = Bfe 483077-483078 et Bfe 322303 = *Monnaies* 46, 427 = *Monnaies* 56, 246.

Figure 1 - Denier d'Alfonse Jourdain
(1,05 g ; 20 mm ; © Joël Françoise; × 1,5).

Figure 2 - Picte d'Alfonse Jourdain
(0,36 g ; 12 mm ; © Joël Françoise ; × 2).

Figure 3 - Obole d'Alfonse Jourdain
(0,57 g ; 15 mm ; © Joël Françoise ; × 2).

Obole

D/ ONOR SCI EGIDI, quadrupède à gauche devant une croix à longue hampe accostée de 2 points.
R/ +ANFOS COMES.
Nîmes 2019-0-85 (figure 3).

Les pièces décrites comme oboles par Poey d'Avant ou Duplessy, nº 1582 sont en fait des pites. Le catalogue de vente *Numismatica Genavensis* Baron 2002, nº 496 met également en évidence l'existence d'une dénomination intermédiaire, l'obole, dont j'avais en 1989 publié un premier exemplaire[9], mal conservé mais permettant de lire la légende longue ONOR SCI EGIDI semblable à celle du denier dont ces pièces se

9. Bompaire 1989.

distinguent au vu des masses (0,57, 0,49 et 0,43 g) et des diamètres (15 mm) des flans, des grènetis et des types.

La collection de Nîmes est ainsi la seule collection publique à illustrer avec des exemplaires parfaitement lisibles la gamme des trois dénominations du monnayage de Saint-Gilles. Une particularité que ce monnayage partage avec le monnayage des comtes de Toulouse qui en a pris la suite au milieu du XIIe siècle, celui des raimondins du Marquisat de Provence, mais aussi avec les monnayages d'Arles, de Valence, de Lyon ou de Lons-le-Saunier.

Le monnayage au nom de Raimond

Pour le monnayage de Saint-Gilles au nom de Raimond, l'ouvrage de Poey d'Avant propose plusieurs variétés dont la réalité est plus ou moins douteuse :

- les nos 3718-3719 et 3722 décrivent des pièces avec une croisette initiale au revers qui ne figure ni sur la gravure correspondante, Pl. 81, 16, ni sur les exemplaires de la BnF sur lesquels la description dit se fonder (BnF 1677 et 1677a pour le denier, BnF 1678 pour l'obole). À moins que des exemplaires qu'il cite : Voillemier (pour l'obole no 3719) ou E. Dumas à Sommières pour une variété avec +SCI (no 3722) ou d'autres dont la description renvoie seulement à ce numéro de Poey d'Avant (coll. Savès) ne viennent confirmer son existence, ce type paraît à écarter. Les gravures correspondant aux types de Chalande 1879, nos 1, Pl. 14, 16 et no 2 restent à vérifier ;
- il en va de même probablement de la variété à légende +ORAIMVIDVS, décrite (nos 3720-3721) à partir d'un exemplaire de la collection Renouvier car l'exemplaire conservé à Montpellier[10] porte +ORAI[ ]VNDVS mais la suite est indistincte et la restitution RAI[I]VID pour +ORAMVND reste la plus vraisemblable avec une barre peu visible pour le M ou pour la ligature ND. Quant à l'obole non illustrée de la collection Dassy (no 3721) la transcription de la légende +ORAMVIDVS par Longpérier manifeste que seule la ligature ND n'était pas visible ;
- restent deux types de deniers et d'oboles, selon que l'animal va à droite ou à gauche comme pour les pièces d'Alfonse.

Le denier et l'obole sont connus et illustrés pour le type à gauche avec une légende sans croisette initiale ONOR SCI EGIDII (Poey d'Avant Pl. 81, 16 et Caron, Pl. 13, 19 correspondant aux exemplaires de deniers et d'obole déjà cités de la BnF).

Deniers et oboles à droite

Denier à droite

D/ ONOR SCI EGDII, quadrupède à droite devant une croix à longue hampe accostée de 2 points.
R/ +ORAMVNDVS, croix.
Nîmes 2019-0-87 (a), 89 (b) et 90 (c) (figure 4).
BnF 1677b (0,64 g) ; Luneau, p. 25 (0,75 g).

10. Temple 1967, p. 153, Saint-Gilles no 5.

a - 0,66 g ; 18 mm b - 0,81 g ; 17mm c - 0,67 g ; 17 mm

Figure 4 - Deniers de Raimond
(© Joël Françoise ; × 1,5).

Obole à dr.

D/ HONOR SCI EGD, quadrupède à droite devant une croix à longue hampe accostée de 2 points.
R/ ORAMVNDVS, croix.
0,41 g ; 14 mm.
CHAZEL 2010, p. 45.

Obole à dr. inédite

Figure 5 - Obole inédite de Raimond
(© Joël Françoise ; × 2).

Même description.
Avec une croix cantonnée d'un annelet en 2 et d'un S en 3.
0,57 g ; 14 mm.
Nîmes 2019-0-88 (figure 5).

Le type à droite ne figure pas dans les ouvrages de référence de Poey d'Avant, Caron ou Duplessy, alors qu'un exemplaire de Nîmes vient de la collection Dumas, souvent citée par Poey d'Avant. Le denier a été signalé en premier lieu par V. Luneau[11] et un exemplaire est conservé à la BnF. On peut observer que toutes les pièces à droite portent la légende ONOR SCI EGDII. C'est aussi le cas des oboles, dont un exemplaire, trouvé en 2009, sans autre localisation, a été publié en 2010 pour la première fois[12]. C'est en effet la légende qui apparaît sur les quatre pièces à droite conservées à Nîmes : trois deniers et une obole qui, faute d'avoir été antérieurement signalée, a perdu son caractère d'inédit, mais reste le seul exemplaire accessible en collection publique. Toutefois un nettoyage soigné de cet exemplaire peu lisible réalisé par Joël Françoise a rendu tout son attrait à cette obole. Mieux encore, la restauration a mis en évidence son caractère inédit puisque cette obole à droite porte un cantonnement original, annelet en 2 et S en 3 qui n'apparaît sur aucune autre monnaie de Saint-Gilles et révèle une série encore inconnue. Le S apparaît sur les monnaies de Toulouse de Raimond V et ses descendants. Annelet et S figurent sur un type frappé à Béziers par Roger Trencavel, l'adversaire d'Alfonse Jourdain, mais il est difficile d'en tirer argument pour interpréter ce cantonnement ou même simplement pour le dater. Aucun de ces cantonnements n'a reçu une explication totalement convaincante, même l'interprétation *septena* à 7 deniers d'aloi pour la monnaie de Toulouse.

Ces pièces à droite semblent plus légères que les autres deniers de Saint-Gilles[13] et le rapport entre deniers et oboles apparaît moins net, à moins que le titre des oboles se distingue de celui des deniers... En attendant un programme d'analyses, la question de la succession des émissions reste complexe, alors qu'un schéma semblait se dégager faisant succéder aux émissions de Raimond comportant les deux dénominations habituelles les émissions d'Alfonse introduisant des pites, différenciables au premier coup d'œil par les types et les légendes dans un monnayage à trois dénominations poursuivi dans les émissions de raimondins qui viennent ensuite.

L'honneur de Saint-Gilles et le choix du type monétaire

La nature du monnayage reste également en débat dans la mesure où les pièces de Raimond ne portent pas le titre comtal qui apparaît sur celles d'Alfonse. En tout état de cause, le monnayage relève bien des comtes puisque ce titre est attaché au détenteur de cette partie, issue du démembrement du comté de Nîmes en 975 entre les branches de la famille de Toulouse et de Rouergue, qui prend sur les pièces le nom d'honneur de Saint-Gilles pour désigner une terre allodiale de statut éminent tenue par un personnage de rang comtal mais qui n'est pas un comté. C'est le sens le plus communément donné à cette formule où il ne faut pas chercher (au moins au départ) une forme de révérence au saint ou d'hommage à l'abbaye. Le monnayage n'a assurément rien d'abbatial et les privilèges obtenus du roi par l'abbaye en 1163 n'ont rien à voir avec les concessions de *regalia* contemporaines accordées aux évêques de Mende ou de Lodève ou par l'Empereur. On peut évoquer à cet égard le curieux

11. Luneau 1925.
12. Chazel 2010.
13. 0,90 et 0,80 g et pour 2 pièces passées en vente.

témoignage apporté par l'examen des sculptures de l'abbatiale[14] : c'est le monnayage provençal des comtes de Toulouse, le raimondin qui a été reconnu sur la scène de l'achat des aromates pour la mise au tombeau : outre l'élément de datation, on peut relever que la monnaie de Saint-Gilles n'est pas un sujet de fierté ou de révérence pour les artistes de l'abbatiale.

Le type monétaire figurant sur ces pièces n'a dans ces conditions pas nécessairement de lien privilégié avec l'abbaye ou le saint. C'est un élément qu'il convient d'avoir à l'esprit en évoquant le débat continuel sur l'animal représenté : cheval ou *agnus Dei*, dans un premier temps où ces motifs étaient rapportés aux seuls comtes de Toulouse, agneau ou biche depuis qu'Henri Rolland a développé cette hypothèse ingénieuse en 1955. La biche est en effet associée au saint ermite dans un des deux plus célèbres épisodes de sa légende où il est blessé par le roi Flavius qui chassait cette biche réfugiée auprès de lui. Étienne Cavalié[15] a toutefois relevé les faiblesses de cette hypothèse qui désignerait le saint par un animal associé (et de façon non systématique dans son iconographie), sans représentation du saint lui-même, mais avec une représentation où la croix n'a pas de raison d'être iconographique (à moins qu'on ne cherche dans la hampe le trait qui blessa le saint). Les représentations de l'animal ne sont pas explicites ni naturalistes et cela a conduit certains collègues britanniques Michael Metcalf[16] à la suite de C.J. Sabine à désigner ce type, lorsqu'il est repris à Tripoli, sous le terme « Horse and cross » en précisant que le graveur avait manifestement en tête un cheval lorsqu'il reproduisit à Tripoli ce type languedocien. Les exemples iconographiques proposés par E. Cavalié montrent que ces formes inattendues pouvaient être reprises pour représenter l'*agnus Dei* mais que, peut-être, les représentations de biches pour lesquelles on est dépourvu de parallèles ne devaient guère en différer. Dans la mesure où le lien avec saint Gilles du monnayage n'est pas établi, l'hypothèse de l'*agnus Dei*, présent sur des poids de ville de la région, reste la plus plausible, même si tous les éléments listés E. Cavalié qui s'était efforcé de les écarter un à un ont été repris en bloc par Th. Chazel pour conclure en faveur de la biche !

Circulation : mentions et trouvailles

La production et la diffusion du monnayage de Saint-Gilles restent apparemment modestes et ne sont manifestement pas à la hauteur de l'importance du développement de l'abbaye et du pèlerinage de Saint-Gilles qui assurait une activité économique et une circulation monétaire intenses. En 1146 (*Histoire de Languedoc*, V, 569) l'engagement consenti par Bernard Aton à Raimond de Posquières est exprimé en métal évalué au marc de Saint-Gilles *80 marche argenti fini ad marcham sancti Egidii* ce qui marque qu'un marché de l'argent y était actif comme en témoigne encore la liste impressionnante des changeurs de Saint-Gilles en 1178 et leur rôle dans les opérations qui accompagnèrent le départ de la troisième croisade. La vitalité des échanges transparaît aussi quand, en 1162, Raimond V accorde 12 marcs de revenu annuel sur le les droits de mesurage, « le quintal et la corde » de Saint-Gilles (*Histoire de Languedoc*, V, 652).

14. Bénezet 2013.
15. Cavalié 2006.
16. Metcalf 1983, p. 46 : « the die-engraver evidently thought that he was engraving a horse ».

Les mentions écrites sont les seules à éclairer la diffusion de ce monnayage. Les sept mentions qu'avait relevées H. Rolland s'étendent de 1095 à 1144 (1105, 1109, 1110, 1138 et 1141) et sont tirées du cartulaire de Notre-Dame des Doms d'Avignon (nos VII, VIII, XXIX) ou du tome V de l'*Histoire de Languedoc* (309, 361, 440). Les mentions complémentaires que j'ai pu relever dans divers cartulaires concernent Psalmodi en 1094 (*Histoire de Languedoc*, V, 387), Gellone en 1077-1099 pour un gage de *70 s. de Melgorio aut de Giliensibus* (no 393) à Villele près de Mus, Nîmes en 1115 (no 206) pour un cens de *sol 2 gilienses et 3 d. acapte* ou encore en 1144 (*Histoire de Languedoc*, V, 559) où les consuls versent *1000 sol aegidiensis monete* à Bernard Aton. En 1138, Alfonse Jourdain vend le château de Bernis moyennant *1500 sol. egidiensis monete* (*Histoire de Languedoc*, V, 538). En 1145 à Bezouce on note un cens de *5 sol eg[idienses] censuales* ou encore dans un acte de 1147[17] décrivant les redevances sur les terroirs de Medenis et Trevils près de Montfrin remis au Temple se cotoient 10 mentions de sol. *egidienses* et une mention de 3 sol *giliencos*. Ces mentions sont concentrées dans l'espace autour de Nîmes et dans le temps de la fin du XIe au milieu du XIIe siècle où les monnaies de Melgueil deviennent dominantes (dans le courant des années 1150 et 1160) en attendant que les raimondins attestés par des mentions isolées dès les années 1150 ne prennent le relais, surtout dans les années 1180.

Le tableau que l'on pouvait dresser à partir des trouvailles monétaires était beaucoup moins clair avec un exemplaire de Raimond dans le trésor de Portes (Gard)[18] et un exemplaire d'Alfonse trouvé dans l'église de Maubourguet (Hautes-Pyrénées) sur le chemin de Saint-Jacques par le Somport. La trouvaille récente publiée en 2010 n'est malheureusement absolument pas localisée et il est à craindre qu'elle soit illicite et que l'information soit ainsi perdue. En revanche les collections de Nîmes doublent le corpus en apportent deux localisations de trouvailles, à Nîmes même, sur le site de l'ancien hôpital pour un denier de Raimond, trouvé en 1915 et qu'on pourrait rapprocher d'une trouvaille en 1915 également à l'hôpital d'un denier de Raimond (V) de Toulouse et Place de la cathédrale en 1920 pour l'obole inédite de Raimond qui justifie ainsi sa place centrale et éminente au sein des collections monétaires médiévales de Nîmes.

Note : Richard Pellé nous a aimablement signalé la présence de 3 deniers (à g.) et une obole (à dr.) de Saint-Gilles au nom de Raimond parmi les trouvailles issues des fouilles LGV du site d'Aimargues (publication à venir) qui ne compte pas moins de 16 pièces médiévales de terminus XIe siècle ou début XIIe siècle dont une monnaie de Pavie, ce qui confirme la prédominance dans les mentions monétaires de la région nîmoise des *ottonencs* (de Pavie) à côté des melgoriens... ou des *giliencs*.

Bibliographie

Barthélémy 1843 : A. de Barthélémy, Explication de quelques monnaies baronniales, XV, Saint-Gilles, *RN*, 1843, p. 391-393.

Bénezet 2013 : J. Bénezet, Une représentation de monnaies à la façade de l'abbatiale de Saint-Gilles du Gard, *Bulletin monumental*, 171-4, 2013, p. 375.

17. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, E 87.
18. Bompaire 2005.

BOMPAIRE 1989 : M. BOMPAIRE, Les monnaies trouvées dans l'église de Maubourguet (Hautes-Pyrénées). Pour une étude de la circulation monétaire au XVIIe siècle, *Archéologie du midi médiéval*, t. 7, 1989 (1991), p. 211-223.

BOMPAIRE 2005 : M. BOMPAIRE, Le trésor médiéval de Portes (Gard), *BSFN* 60-7, Septembre 2005, p. 172-176.

CAVALIÉ 2006 : E. CAVALIÉ, Le type numismatique de Saint-Gilles, *RN*, 162, 2006, p. 417-442.

CHALANDE 1879 : J. CHALANDE, Monnaies baronnales et épiscopales de la province de Languedoc, dans *Histoire de Languedoc*, Toulouse, 1879, t. VII, note 55, p. 338-418.

CHAZEL 2010 : Th. CHAZEL, Une obole inédite au type de Saint-Gilles, *OMNI*, no 2, 12/2010, p. 45-48.

DUPLESSY 2004 : J. DUPLESSY, *Les monnaies françaises féodales*, Paris, 2004, p. 398, nos 1581-1585.

Histoire de Languedoc : Dom Cl. DEVIC, Dom J. VAISSÈTE, *Histoire générale de Languedoc*, t. V, Paris, 1730, nouv. ed. Toulouse, 1879.

LUNEAU 1925 : V. LUNEAU, Quelques pièces inédites. Denier de Saint-Gilles de Raimond V ?, *Bulletin de numismatique*, 9, 1902, p. 25-27.

METCALF 1983 : D.M. METCALF, *Coinage of the Crusades and the Latin East in the Ashmolean Museum Oxford*, Londres, (Royal Numismatic Society, Special publication no. 15), 1983.

ROLLAND 1955 : H. ROLLAND, La monnaie de Saint-Gilles, *Provence historique*, 5, 1955, p. 1-7.

TEMPLE 1967 : A. TEMPLE, *Médaillier de la société archéologique de Montpellier. Inventaire des monnaies médiévales*, DES, dact., Montpellier, 1967.

COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU 01 FÉVRIER 2020

Présidence : Mme Catherine Grandjean, présidente de la SFN.

Membres présents : Mmes et MM. M. Amandry, S. Berger, M. Bompaire, P. Bourrieau, Fr. Boursier, Chr. Charlet, O. Charlet, A. Clairand, Br. Fischer, J.-P. Garnier, G. Gautier, P.-O. Hochard, A. Hostein, J. Jambu, Br. Jané, S. Nieto-Pelletier, E. Papaefthymiou, M. Phéline, O. Picard, G. Rambert-Rat, Ph. Regouby, A. Ronde, L. Schmitt, S. de Turckheim-Pey, N. Verzéa, P. Villemur, R. Wack, Fr. Wojan.

Invité : M. J.-Chr. Bertrand.

Membres excusés : Mmes et MM. Ph. Mathieu, Cl. Pinault, A. Suspène.

BSFN

Les procès-verbaux des séances de novembre (74-09) et de décembre (74-10) sont soumis au vote de l'assemblée. Chaque procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Élection

La candidature de M. Dimitrios Gerothanasis, présentée lors de la séance de janvier, est soumise au vote de l'assemblée. M. Gerothanasis est élu membre correspondant à l'unanimité.

Candidatures

Deux nouvelles candidatures sont présentées à l'assemblée :
- M. Vincent Hérail, d'Annecy (Haute-Savoie), parrainée par Mme Catherine Grandjean et M. Pierre-Olivier Hochard ;
- M. Bernard Seguin, de Queyrac (Gironde), parrainée par MM. Laurent Schmitt et Philippe Schiesser.

Annonces

La présidente rappelle au préalable quelques dates importantes :
- l'Assemblée générale ordinaire de la SFN se tiendra le samedi 7 mars dans la salle Walter Benjamin de l'INHA ;
- la séance ordinaire du samedi 4 avril est réservée aux doctorants en numismatique ;
- la séance ordinaire de mai aura lieu exceptionnellement et en raison des jours fériés du début de ce mois, le samedi 16 ;
- les 63es Journées numismatiques se dérouleront cette année dans la principauté de Monaco, les 29, 30 et 31 mai prochains. La présidente renouvelle son appel à communications.

Elle a le plaisir d'annoncer, d'une part, que M. Pierre-Olivier Hochard a obtenu un fellowship à Oxford pour le mois de juillet prochain et, d'autre part, que M. Jérôme Jambu a reçu : 1) le prix Javier Conde Garriga 2019 attribué par l'Asociación Numismática Española pour l'ouvrage *Trésors monétaires XXVIII. Trésors de monnaies espagnoles dans la France des XVIIe-XVIIIe siècles* ; 2) le prix « Eric P. Newman Research Fellowship » 2020 délivré par nos collègues de l'American Numismatic Society dans le cadre de son mémoire inédit d'HDR : « Monnaies et moyens de paiement dans les îles de l'Amérique française (Petites Antilles, 1627-1848) ». À ce titre, il se rendra à New York comme Visiting Scholar pour y animer le Summer Seminar traditionnel.

La présidente cède la parole à M. Antony Hostein qui évoque deux manifestations concernant l'histoire et les langues anciennes, à Autun (Saône-et-Loire), dans le théâtre municipal : le 13 mars se tiendra la « Journée d'Actualité archéologique en territoire éduen » et, les 14-15 mars, le « Troisième rendez-vous des langues anciennes ».

M. Patrick Villemur signale à ce propos que, à Versailles, les 31 janvier et 1er février se tient la deuxième édition du « Festival des langues classiques – chinois, grec, latin ». Parmi les intervenants, M. Villemur, accompagné de M. Vincent Haegele, a fait une communication intitulée « Ce que nous disent les Romains à travers leurs monnaies ».

Publications

La présidente fait circuler les périodiques reçus récemment :
- *Bulletin du Centre d'Études numismatiques*, 56/3, septembre-décembre 2019.
- *Cahiers de civilisation médiévale*, 62, octobre-décembre 2019.
- *Cahiers de civilisation médiévale – Comptes rendus*, 60 (supplément), 2017.

Communications

MM. Pierre Bourrieau, Bruno Jané (avec Marion Stef), René Wack et Christian Charlet prononcent tour à tour leur communication.

À l'issue de celles-ci, la présidente remercie les orateurs et les auditeurs. Elle donne rendez-vous à l'assemblée pour la prochaine séance ordinaire et l'assemblée générale de la SFN, le samedi 7 mars. Elle déclare la séance close.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

TARIFS POUR 2020

Cotisation annuelle seule (sans le service du *Bulletin*)

Membres correspondants (France et étranger)	28 €
Membres titulaires	37 €
Institutionnels et membres assimilés	37 €
Étudiant (moins de 28 ans et avec justicatif)	2 €
Droit de première inscription	8 €
Abonnement au *BSFN*	
Membres de la SFN	
France	28 €
Étranger	37 €
Non membres de la SFN	
France	40 €
Étranger	45 €
Vente au numéro	5 €
Changement d'adresse	1,50 €

Compte bancaire	BRED Paris Bourse
Code BIC	BRED FRPPXXX
N° IBAN	FR76 1010 7001 0300 8100 3376 788

Chèques ou mandats à libeller en Euros. Les chèques bancaires en provenance de l'étranger doivent être libellés en euros, et impérativement payables sur une banque installée en France.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Publication de la Société Française de Numismatique
10 numéros par an — ISSN 0037-9344
N° de Commission paritaire de Presse : 0520 G 84906

Société Française de Numismatique
Reconnue d'utilité publique
Bibliothèque nationale de France, 58 rue de Richelieu, 75002 Paris
http://www.sfnumismatique.org | sfnum@hotmail.fr

Un comité de lecture constitué par les membres du Conseil d'administration assure l'examen des correspondances des membres par deux rapporteurs avant publication.

Directeur de la publication : Catherine GRANDJEAN
Secrétaire de rédaction : Pierre-Olivier HOCHARD
(pierre-olivier.hochard@univ-tours.fr)

Prépresse : Fabien TESSIER
Imprimerie Corlet

9 770037 934005